

CRAC n° 190 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

**Commission des affaires générales, du budget,
des relations internationales et du bien-être animal**

Lundi 13 juillet 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée.	
PROJETS ET PROPOSITIONS	1
Pétition pour une réforme sociale, fiscale et une politique juste, transparente et responsable.....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge.	
Présentation de la pétition.....	1
Échange de vues.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – Mme Valérie De Bue – Mme Anne Lambelin – M. Loris Resinelli.	
Vote.....	2
Confiance au président et au rapporteur.....	2
Pétition demandant au Parlement de Wallonie de s'opposer à l'avant-projet de loi fédéral visant à autoriser des visites domiciliaires.....	2
Désignation d'un rapporteur.....	2
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge.	
Présentation de la pétition.....	2
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	3
Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie à la lumière de l'attaque d'Ineos contre la Belgique ».....	3
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le retrait du Hamas de la bande de Gaza ».....	5
Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'éventualité d'une opération militaire de la Russie contre la Pologne ».....	6
Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la coopération belgo-britannique au sujet de transit d'armes problématique vers Israël ».....	7
Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la réforme de la législation relative aux licences d'armes ».....8

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Vincent Crampont à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'état des lieux au niveau provincial des droits en instance de recouvrement liés au précompte immobilier ».....9

Intervenants : M. le Président – M. Vincent Crampont – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Germain Mugemangango à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les risques budgétaires pour la Wallonie liés aux arbitrages fédéraux ».....11

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'approbation par l'Union européenne d'une nouvelle tranche d'aides postcovid pour la Belgique ».....13

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Interpellation de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les attentes des associations de bien-être animal face aux canicules ».....14

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Germain Mugemangango – Mme Christine Mael – Mme Özlem Özen – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les suites de l'accident survenu lors de la marche Saints-Pierre-et-Paul à Florennes et l'encadrement des manifestations folkloriques avec chevaux ».....20

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Interpellation de Mme Anne Lambelin à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la gestion de crise de la Wallonie face aux vagues de chaleur » ;

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les enseignements tirés de la canicule de juin et la préparation aux vagues de chaleur et canicules à venir » ;

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la préparation face aux canicules et l'appel du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) ainsi que d'autres acteurs de la société ».....22

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – M. Stéphane Hazée – Mme Valérie De Bue – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Interpellation de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la politique du Gouvernement en matière de subventions ».....29

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – Mme Valérie Bluge – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Christine Mael à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la contribution des associations de secours bénévoles à la résilience de la Wallonie ».....34

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mael – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Anne Laffut à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la préparation de la Wallonie face aux risques accrus de feux de forêt et la protection des populations ».....35

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Laffut – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE).....36

Interpellations et questions orales retirées.....36

LISTE DES INTERVENANTS.....37

ABRÉVIATIONS COURANTES.....38

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je propose Mme De Bue comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme De Bue est désignée en qualité de rapporteuse.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, nous souhaiterions inscrire à la prochaine réunion de commission la proposition de résolution visant à s'opposer au projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne la visite domiciliaire, déposée par M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel (Doc. 615 (2025-2026) N° 1) et qui a été prise en considération mercredi dernier.

M. le Président. – C'est indiqué. Ce sera pour la rentrée.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Pétition pour une réforme sociale, fiscale et une politique juste, transparente et responsable

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition pour une réforme sociale, fiscale et une politique juste, transparente et responsable.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Bluge.

Présentation de la pétition

M. le Président. – En date du 29 octobre 2025, M. Vauchel a introduit une pétition en ligne en application du droit ouvert par l'article 41, alinéa 1^{er}, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et mis en œuvre par l'article 127 du Règlement.

Cette pétition a été clôturée le 29 avril 2026 et a recueilli 22 signatures.

Elle a été communiquée en séance plénière et envoyée à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal le 20 mai 2026.

La pétition vise à soumettre à la réflexion des responsables politiques une série de principes et d'orientations portant sur :

- une gestion budgétaire responsable, sans qu'il soit recouru à des politiques d'austérité ;
- une réforme sociale équitable, garantissant la justice et la lutte contre les abus ;
- une fiscalité équilibrée, protégeant les bas revenus et sollicitant davantage les patrimoines spéculatifs ;
- une souveraineté énergétique renforcée, orientée vers la durabilité et l'accessibilité pour tous ;
- une exemplarité politique fondée sur la transparence, la limitation des privilèges et la responsabilité des pouvoirs publics ;
- une démocratie plus participative, favorisant le dialogue entre les citoyens et les institutions ;
- un plan de désendettement national, en vue d'une réduction progressive de la dette publique à hauteur de 70 % sur 15 ans.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, je voulais simplement indiquer que nous partageons l'ensemble des principes qui sont proposés et que nous continuerons à tenter de les décliner au mieux dans notre travail parlementaire, que ce soit à travers des interpellations, des questions, des propositions ou encore des amendements.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Président, compte tenu du nombre de signatures et de la jurisprudence en matière d'auditions des pétitionnaires, je propose de ne pas auditionner les signataires de cette pétition.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je voulais simplement remercier les pétitionnaires, car le dépôt d'une pétition reste un acte citoyen, même si, en l'occurrence, le nombre de signatures est un peu plus limité.

De plus, je voulais souligner que l'on partage l'idée selon laquelle une gestion responsable ne peut se réduire à des coupes linéaires. On l'a largement exprimé dans les débats budgétaires, y compris lors de l'ajustement. Je voulais dire aussi que la dimension de la justice sociale est essentielle et doit être prioritaire. Nous soutenons ces préoccupations, que l'on partagera encore dans nos différentes actions. Enfin, il me semble judicieux d'examiner les différentes orientations de cette pétition.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Puisque l'ensemble des collègues ont pris la parole, je vais m'associer à eux pour remercier les pétitionnaires de nous avoir adressé cette pétition, même si, comme Mme De Bue l'a dit, elle ne rassemble pas les 1 000 signatures requises. Néanmoins, je rejoins ce que d'autres collègues ont dit : il n'en demeure pas moins que le sujet évoqué dans cette pétition est tout à fait intéressant. Nous partageons un bon nombre des préoccupations qui y figurent, notamment celle qui vise la réduction de notre dette et, donc, de notre déficit – cela va de soi. Je remercie les pétitionnaires d'avoir attiré notre attention sur la question.

M. le Président. – Conformément à notre jurisprudence, nous décidons de ne pas entendre le primo-signataire de la pétition.

Je vous propose, en guise de conclusion, de clore l'examen, considérant que la pétition n'a recueilli que 22 signatures, au regard de l'article 127.6 du règlement du Parlement de Wallonie. On peut donc décider de

clore l'examen de la pétition à ce stade. Tout le monde est-il d'accord ?

Vote

M. le Président. – Les conclusions sont adoptées à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Pétition demandant au Parlement de Wallonie de s'opposer à l'avant-projet de loi fédéral visant à autoriser des visites domiciliaires

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition demandant au Parlement de Wallonie de s'opposer à l'avant-projet de loi fédéral visant à autoriser des visites domiciliaires.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je propose Mme De Bue comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme De Bue est désignée en qualité de rapporteuse.

Présentation de la pétition

M. le Président. – Je vais vous présenter les éléments de contexte. Le 2 juin 2026, M. Verhoeven a introduit une pétition en ligne, en application du droit ouvert par l'article 41 de la loi spéciale, et qui est transposé par l'intermédiaire de notre article 127 du règlement. Cette pétition a été clôturée le 22 juin 2026 et a recueilli un 1 899 signatures, dont au moins 1 000 ont pu être vérifiées par le Registre national. Elle a été communiquée en séance plénière et envoyée à notre Commission le 1^{er} juillet dernier.

Sur le fond, la pétition demande au Parlement de Wallonie d'adopter une résolution exprimant son opposition au principe des visites domiciliaires, lequel va, selon les signataires, à l'encontre des valeurs, des

intérêts et des droits des Wallons, de réaffirmer son attachement au respect des droits fondamentaux, en particulier à l'inviolabilité du domicile, à la protection de la vie privée et à l'intérêt supérieur de l'enfant, d'inviter le Gouvernement fédéral à retirer le projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne la visite domiciliaire.

La pétition demande également de soutenir les communes, les associations et les citoyens qui œuvrent quotidiennement en faveur de la solidarité, de l'accueil et de la cohésion sociale.

Il est donc, vu le nombre de signatures, proposé à notre Commission, d'entendre M. Verhoeven, qui est le premier signataire. Nous pourrions l'entendre le 14 septembre à partir de 14 heures, au sein de notre Commission.

Je ne sais pas si vous souhaitez un échange de vues à ce stade ou si on le fait après l'audition, ce qui me semble plus logique.

Cela convient-il à tout le monde ?

(Assentiment)

La Commission décide de procéder lundi 14 septembre 2026 à l'audition de M. Verhoeven, Représentant des pétitionnaires.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**Question orale
de M. Stéphane Hazée
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la sortie du Traité sur la Charte de
l'énergie à la lumière de l'attaque d'Ineos
contre la Belgique »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie à la lumière de l'attaque d'Ineos contre la Belgique ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises quant à la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie. J'y reviens aujourd'hui, puisque cette problématique prend une nouvelle lumière avec la procédure d'arbitrage qui a été

lancée par la multinationale pétrochimique Ineos contre notre pays devant un tribunal d'arbitrage privé en application de ce traité avec un coût potentiel de plusieurs centaines de millions d'euros.

Il ne s'agit pas ici d'une sentence, bien sûr, mais de l'ouverture d'une procédure. Néanmoins, c'est une hypothèque qui pèse sur nos finances publiques et sur nos législations. Cela veut dire que le groupe britannique a estimé avoir suffisamment de chances de gagner pour justifier d'ouvrir une telle procédure.

Cela fait pourtant suite à l'application normale du droit, à savoir la suspension temporaire en 2023 du permis d'environnement de son projet. Cette suspension était intervenue après que les autorités de la justice eurent estimé que les impacts du projet sur le climat et les émissions d'azote étaient plus importants que ce qui avait été initialement présenté. Les travaux avaient alors été interrompus pendant plusieurs mois avant de reprendre sur la base d'un nouveau permis.

Ceci confirme donc le diagnostic que nous posons déjà depuis des années : tant que la Belgique restera liée au Traité sur la Charte de l'énergie avec le mécanisme ISDS qu'il comprend, elle restera à la merci de telles offensives des multinationales et notamment des multinationales des énergies fossiles.

C'est à notre sens une absurdité budgétaire. C'est aussi un non-sens politique. Tant que la Belgique ne le quittera pas, chaque décision publique en faveur du climat ou de l'intérêt général pourra être attaquée devant un tel tribunal d'exception, et se transformer, le cas échéant, en facture pour les contribuables.

Bref, un argument de plus, ou plus exactement un rappel en fait, et l'espoir d'un électrochoc pour le Gouvernement fédéral, pour les Gouvernements régionaux, pour agir pour la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie.

Lors de votre dernière réponse, vous m'indiquiez qu'aucun consensus n'avait encore été atteint sur le choix entre les trois options possibles – je ne les rappelle pas. Vous précisez également que « nous sommes toujours dans l'attente de conclusions de l'audit interne en cours ».

Enfin – je cite toujours –, « il y a la nécessité d'approfondir l'analyse de son utilisation concrète. Sur ce dernier point, les derniers travaux réalisés montrent qu'il existe un nombre limité de dossiers pour lesquels les acteurs belges interviennent comme plaignants dans le cadre du Traité. Ces situations demeurent toutefois circonscrites et nécessitent encore d'être analysées plus finement ». Fin de citation.

Monsieur le Ministre-Président, quelle est votre analyse de cette procédure initiée par le groupe britannique Ineos ? A-t-elle été déjà examinée dans les instances fédérales en charge de ce dossier ? Son impact

financier ou son impact budgétaire a-t-il été estimé et, le cas échéant, à qui incomberait la facture ?

Cette procédure est-elle prise en compte dans la discussion relative aux trois options de sortie ou d'évolution du Traité sur la Charte de l'énergie, que vous aviez présentées lors de notre dernier échange ?

Quel est l'état d'avancement de l'audit qui a été annoncé dans votre dernière réponse ? Qui en est chargé ? Quelle en est la méthodologie ? Voici les quelques questions pour faire l'état d'avancement de ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme vous le soulignez, l'annonce de l'ouverture d'une procédure d'arbitrage par le groupe Ineos à l'encontre de la Belgique dans le cadre du Traité sur la Charte de l'énergie, constitue un élément nouveau qui mérite toute notre attention.

À ce stade, des informations publiquement disponibles font état de l'introduction d'une procédure. Les entités fédérées n'ont toutefois pas encore reçu d'analyse complète du dossier ni d'évaluation consolidée de son éventuel impact financier. Il n'est dès lors pas possible, à ce stade, de se prononcer sur l'issue de la procédure, sur le montant qui pourrait être réclamé ou sur une éventuelle réparation des conséquences financières. Une analyse plus approfondie devra être conduite au niveau interfédéral.

Cette situation n'a pas encore fait l'objet d'un examen détaillé dans les instances interfédérales compétentes. Néanmoins, la question a été évoquée lors de la réunion plénière du CONCERE du 2 juillet dernier, soit au lendemain de l'annonce de cette procédure. Et à cette occasion, la Région wallonne a demandé, avec le soutien de la Région flamande et sans opposition des autres parties, l'organisation d'une réunion de la Cellule de coordination multilatérale – CoorMulti – consacrée au Traité sur la Charte de l'énergie. Les Affaires étrangères se sont engagées à convoquer cette réunion au début du mois de septembre. La procédure engagée par Ineos, ainsi que les risques potentiels qu'elle pourrait révéler pour la Belgique, feront bien évidemment partie des éléments examinés à cette occasion.

Concernant l'audit auquel je faisais référence dans ma précédente réponse, la Région wallonne a été informée, lors de la même plénière du CONCERE du 2 juillet, qu'il n'avait pas encore été lancé. En effet, la proposition de réaliser un audit de gouvernance de l'organisation du Traité sur la Charte de l'énergie, à l'initiative notamment de la Belgique, n'a pas obtenu à

ce stade le soutien d'au moins un tiers des parties contractantes, seuil requis pour son lancement.

Des démarches sont néanmoins toujours en cours afin de rallier un nombre suffisant de pays à cette initiative, et la Wallonie a rappelé, à l'occasion de cette réunion, sa volonté de voir cet audit démarrer le plus rapidement possible. Cet audit devait normalement permettre d'éclaircir plusieurs questions relatives au fonctionnement et à la gouvernance de l'organisation du Traité sur la Charte de l'énergie.

Je rappelle qu'il avait déjà été souligné, dans les échanges interfédéraux antérieurs, que des interrogations existaient quant au fonctionnement de l'organisation et qu'un examen objectif de ces aspects apparaissait utile pour nourrir la réflexion belge sur l'avenir du TCE.

La combinaison de ces deux éléments nouveaux – d'une part, l'impossibilité à ce stade de lancer l'audit de gouvernance et, d'autre part, l'ouverture de la procédure visant la Belgique – est de nature à alimenter les réflexions en cours au niveau interfédéral.

Concernant les différentes options relatives au Traité sur la Charte de l'énergie, la Région wallonne considère qu'il convient d'examiner attentivement les conséquences de ces développements avant toute orientation définitive. Ces questions seront donc inscrites à l'ordre du jour du CoorMulti annoncé pour le mois de septembre.

Je continuerai naturellement à défendre une approche fondée sur une évaluation rigoureuse des risques, des avantages et des implications juridiques de chacune des options envisagées.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre-Président pour les informations détaillées qu'il fournit aux différentes questions. Je retiens qu'une instruction est en cours pour ce qui concerne l'actualité d'Ineos.

S'agissant de l'audit, j'avais retenu – c'est ce que vous aviez indiqué – qu'il y avait un audit en cours. J'entends qu'il n'a pas encore démarré. J'avais compris, mais j'ai pu me tromper, qu'il s'agissait d'une démarche propre à notre pays. J'entends ici que c'est une démarche qui vise un soutien plus large, sans doute au sein de l'Union européenne. Dès lors qu'il n'est pas en cours, est-il nécessaire ? C'est mon dernier point, le dossier et cette actualité ne changent rien au problème. Par contre, il l'illustre de manière aiguë, il rappelle le danger.

Je conclus avec l'espoir d'un électrochoc dans la position de nos autorités pour la sortie la plus rapide de ce Traité sur la Charte de l'énergie. S'il n'y a pas d'audit, on peut peut-être faire sans cet audit, compte

tenu des menaces qui existent. Il ne s'agirait pas qu'il y ait derrière une procédure dilatoire des promoteurs de ce traité, alors qu'il nous maintient dans le siècle passé. Nous reviendrons dans les mois qui viennent sur le sujet.

Question orale
de M. Loris Resinelli
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « le retrait du Hamas de la bande de Gaza »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le retrait du Hamas de la bande de Gaza ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, après 20 ans de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas, ce dernier a annoncé récemment le retrait de ses instances dirigeantes et le transfert de l'administration du territoire à un comité technocratique pour le gérer. Cette évolution est perçue par plusieurs États comme une étape susceptible de favoriser une nouvelle gouvernance palestinienne.

Dans ce contexte, notre ministre des Affaires étrangères, Maxime Prévot, a chargé son administration de préparer la reconnaissance formelle de l'État de Palestine, puisque cette décision s'inscrit dans le prolongement de l'engagement pris par la Belgique aux Nations Unies. Il était conditionné par deux éléments : la libération des otages et le retrait du Hamas de la gouvernance palestinienne.

Plus particulièrement, quelle analyse portez-vous et quelle analyse le Gouvernement wallon porte-t-il sur cette évolution de la situation à Gaza et au Proche-Orient de manière globale ? Considérez-vous que ce retrait du Hamas – s'il est prouvé par les personnes chargées de le vérifier – constituerait une avancée susceptible de favoriser une stabilisation durable de la région et la mise en œuvre d'une solution politique ? Quelles pourraient être, selon vous, les conséquences de cette évolution à Gaza pour les relations internationales de la Wallonie avec la Palestine ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, l'annonce du retrait du Hamas des structures de gouvernance de la bande de Gaza constitue un développement qui mérite

d'être observé avec attention. S'il se concrétise pleinement, il pourrait contribuer à faire émerger une gouvernance palestinienne plus apte à répondre aux besoins de la population et à préparer l'après-conflit. Pour autant, il convient de rester prudent : ce sont les actes et leur traduction concrète sur le terrain qui permettront d'en mesurer la portée réelle.

La position du Gouvernement wallon demeure constante. Nous condamnons les attaques terroristes du 7 octobre 2023, nous appelons au respect du droit international humanitaire par l'ensemble des parties, et nous soutenons les efforts diplomatiques en faveur d'une paix durable. La seule issue crédible reste, à nos yeux, une solution négociée à deux États garantissant à la fois la sécurité d'Israël et le droit des Palestiniens à disposer d'un État viable.

Dans cette perspective, toute évolution qui favorise la démilitarisation de la gouvernance, le renforcement d'institutions palestiniennes crédibles, la reconstruction de Gaza et la reprise d'un tour d'horizon politique doit être considérée comme un pas dans la bonne direction. Elle ne pourra toutefois produire ses effets que dans le cadre plus large d'un cessez-le-feu durable, de l'acheminement de l'aide humanitaire et d'un processus politique relancé.

S'agissant de la reconnaissance de l'État de Palestine, je rappelle que cette compétence relève, comme vous le savez, du niveau fédéral. La Wallonie s'inscrit dans la position belge et européenne qui vise à faire avancer, par la voie diplomatique, la solution à deux États. L'urgence aujourd'hui reste avant tout humanitaire et politique : mettre fin aux souffrances des populations civiles et recréer les conditions d'une paix durable.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse. Je vous rejoins complètement quand vous dites que la priorité des priorités est la situation humanitaire sur place. Cela ne fait aucun doute. Nous savons tous très bien que la Wallonie a toujours porté ce message. Il y a là une clarté et une constance : la Wallonie a toujours privilégié cette solution négociée à deux États. Cette nouvelle du retrait du Hamas – si cela est bien vérifié par les faits – ne peut que permettre d'aller dans le bon sens. C'est donc avec un grand intérêt et une grande attention que nous suivrons l'évolution non seulement sur place, mais également par rapport à la concrétisation de l'engagement que le Gouvernement fédéral avait pris concernant la reconnaissance de l'État palestinien.

Question orale
de M. Loris Resinelli
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « l'éventualité d'une opération militaire de
la Russie contre la Pologne »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'éventualité d'une opération militaire de la Russie contre la Pologne ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, selon plusieurs informations de presse, relayant des sources sécuritaires polonaises et alliées, la Russie envisagerait différents scénarios de provocation à l'encontre de la Pologne, allant de cyberattaques ou de frappes contre des infrastructures critiques, à une incursion limitée sur le territoire d'un État membre de l'OTAN. Si ces informations devaient être confirmées, une telle escalade entraînerait des conséquences majeures pour la sécurité européenne et pourrait entraîner de nouveaux mouvements de population. On se doute bien que la population polonaise, si elle venait à être touchée, n'aurait pas envie de rester sur place.

Dans ce contexte, le Gouvernement wallon a-t-il procédé à une analyse des conséquences qu'une éventuelle extension du conflit à un État membre de l'OTAN pourrait avoir pour la Wallonie, notamment sur le plan humanitaire, économique et de la protection civile ?

Des scénarios d'anticipation ont-ils été élaborés afin de permettre à la Wallonie de faire face à un éventuel nouvel afflux de réfugiés en provenance d'Europe de l'Est ? Les dispositifs mis en place depuis 2022 pour l'accueil des réfugiés ukrainiens pourraient-ils être rapidement réactivés ou renforcés si la situation sécuritaire venait à se dégrader ?

Enfin, une concertation est-elle en cours avec le Gouvernement fédéral et les autres entités fédérées afin de préparer une réponse coordonnée à une éventuelle aggravation du conflit aux frontières orientales de l'OTAN ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je tiens d'abord à rappeler que les informations auxquelles vous faites référence relèvent, à ce stade, d'hypothèses et

d'analyses relayées dans l'espace public. Elles témoignent néanmoins d'un contexte sécuritaire qui demeure préoccupant en Europe et qui appelle la vigilance ainsi qu'une coordination étroite entre les différents niveaux de pouvoir.

La Wallonie suit avec attention l'évolution de la situation internationale, en lien avec les autorités fédérales compétentes. Les questions de défense et de sécurité s'inscrivent dans le cadre de concertations de l'OTAN et de l'Union européenne, notamment au sein du Conseil des affaires étrangères. Ces mécanismes permettent une évaluation continue des risques, ainsi qu'une coordination des réponses entre alliés et partenaires européens.

S'agissant des conséquences éventuelles pour la Wallonie, il n'existe, à ce jour, aucun élément justifiant l'activation de mesures exceptionnelles. Pour autant, les autorités publiques demeurent attentives aux impacts potentiels qu'une dégradation de la situation pourrait avoir, notamment sur les plans humanitaire, économique ou encore de la protection civile.

Cette situation souligne également la pertinence des efforts actuellement engagés par les États européens en matière de défense. Le renforcement des investissements dans ce domaine répond non seulement aux impératifs de sécurité du continent, mais également à la nécessité de consolider une base industrielle et technologique de défense européenne plus robuste. Il s'agit d'un enjeu stratégique majeur pour l'Europe, tant pour renforcer sa résilience que pour progresser vers une plus grande autonomie stratégique.

En ce qui concerne l'accueil des personnes déplacées, l'expérience acquise depuis 2022 dans le cadre de l'accueil des réfugiés ukrainiens constitue un acquis important. Les dispositifs et les mécanismes de coordination développés à cette occasion offrent une base solide qui pourrait, le cas échéant, être mobilisée ou adaptée en fonction des besoins et des décisions prises aux niveaux belge et européen.

Enfin, la concertation entre l'autorité fédérale et les entités fédérées reste permanente sur les dossiers internationaux présentant un impact potentiel pour notre pays. Cette coordination permet d'assurer, lorsque c'est nécessaire, une réponse cohérente, graduée et proportionnée face à l'évolution de la situation internationale.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président. Les informations que je relaie sont des hypothèses puisqu'elles ne se sont pas traduites par des actes pour le moment, encore heureux. Il n'en demeure pas moins que ce sont des sources officielles et qui doivent donc être prises avec le sérieux qui le nécessite. Je rappelle qu'en 2022, avant le 24 février, date de l'invasion de l'Ukraine par la Russie,

les services de renseignement, notamment américains, avaient prévenu. Peu de monde en Europe y avait accordé de l'attention, puis nous avons été surpris. Soyons alors toutes et tous alertes par rapport à ce qui se passe en Ukraine d'abord, puis ce qui pourrait se passer en Pologne si la Russie venait à déployer ce genre de nouvelles volontés belliqueuses.

Ce n'est en effet pas réjouissant de devoir se préparer à cela, mais soyons toujours sur nos gardes. Je vous rejoins complètement quand vous dites que cela illustre toute la pertinence de l'importance aujourd'hui d'investir dans notre défense. C'est la première chose à laquelle nous devons être vigilants pour le moment.

Question orale de M. Freddy Mockel

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la coopération belgo-britannique au sujet
de transit d'armes problématique vers Israël »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la coopération belgo-britannique au sujet de transit d'armes problématique vers Israël ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, il ne se passe généralement pas beaucoup de temps pour qu'une nouvelle affaire de transit d'armes vers Israël défraie la chronique en Wallonie. Une fois de plus, c'est le travail important et inégalé de lanceur d'alerte de la société civile qui a pu signaler une livraison suspecte.

Vient alors le ballet habituel des arguments, des législations qui laissent parfois certains mouvements entre les mailles du filet et des omissions de déclarations dans la chaîne de livraison. À cette complexité s'ajoute encore un renvoi de responsabilité entre entités fédérées et pays tiers ; dans le cas présent, le Royaume-Uni. Ainsi, la société civile britannique avait alerté les autorités britanniques et la Commission parlementaire chargée du contrôle des exportations d'armes de Grande-Bretagne au sujet d'une livraison de matériel ML5 et ML10 de la société Moog Wolverhampton, pas correctement floquée et sans demande de licence de transit en Wallonie.

Au Royaume-Uni, il existe un système de licences d'exportation ouvertes, un instrument que vous souhaitez également introduire avec votre allègement du décret Armes de 2012. On voit dans ce cas qu'il s'agit clairement d'une baisse du niveau de vigilance et que de

tels « laissez-passer » peuvent entrer en conflit avec d'autres législations nationales et régionales des pays alliés, comme c'est le cas lorsque ces livraisons font escale en Wallonie.

Quelle coopération a lieu entre le Royaume-Uni, la Belgique et en particulier la Wallonie depuis l'annonce de votre volonté de refuser des licences pour toutes livraisons d'armes vers les forces en présence dans les conflits impliquant l'État d'Israël ? Ensuite, quelle collaboration s'est faite suite aux incidents, notamment dans le cadre de procédures judiciaires et administratives, à l'égard des différentes parties prenantes impliquées dans les transferts problématiques ?

Quelles notifications avez-vous du Royaume-Uni de transfert impliquant la Région par transit ou par survol ? Y a-t-il une différence entre des licences individuelles et des licences ouvertes ? Quelles possibilités de contrôles avez-vous dans ce cas ? La Région est-elle concertée à propos des voies de transport envisagées pour des licences ouvertes des pays tiers comme le Royaume-Uni ? Enfin, quel enseignement ce cas vous inspire-t-il concernant vos plans de prévoir également un système de licences ouvertes en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, tout d'abord, permettez-moi de rappeler que, même si le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union européenne et que, à ce titre, il n'est plus soumis aux mêmes obligations que notre Région, le pays a maintenu dans son droit national un haut niveau de contrôle des exportations comparable, dans son analyse des risques, à ce que nous faisons en Wallonie.

Ceci étant précisé, vous me demandez quelle coopération a eu lieu entre le Royaume-Uni et la Wallonie concernant ma volonté de refuser d'accorder des licences d'armes permettant d'améliorer les capacités militaires des forces en présence dans le conflit israélo-palestinien. Je vous indique à ce propos qu'il n'y a pas de coopération particulière entre nous, dans la mesure où chacun est souverain en la matière et qu'il ne s'agit pas d'une compétence partagée. En effet, ce n'est pas au Gouvernement britannique de s'assurer de la légalité de transit effectué par des entreprises privées et passant par la Wallonie, mais aux entreprises exportatrices elles-mêmes, face à qui le droit wallon s'impose de lui-même.

Concernant la collaboration suite à l'incident impliquant Moog, le Gouvernement britannique n'est pas entré en relation avec nous. Encore une fois, c'est à l'entreprise Moog et au transitaire sur le territoire wallon de faire les démarches de régularisation. Comme

je l'ai indiqué, nous refusons d'améliorer les capacités militaires des forces en présence, mais, dans le cas présent, nous ne savons rien du destinataire ou de l'utilisation finale du produit, car aucune demande de régularisation ne nous a été introduite. Sans régularisation et en vertu du code des douanes de l'Union européenne, les marchandises non-Union en dépôt temporaire doivent être placées sur un régime douanier ou être réexportées dans un délai de 90 jours. L'expiration du délai a pour conséquence que les marchandises ne peuvent plus légalement rester sous le statut de dépôt temporaire. Elles se trouvent donc dans une situation douanière irrégulière qui appelle une intervention des autorités douanières. En cela, ce n'est donc pas la Région wallonne qui donne suite à une situation d'illégalité, mais les douanes.

Par ailleurs, concernant les notifications du Royaume-Uni, nous ne recevons, ni dans les cas des licences individuelles, ni dans le cas des licences ouvertes dites licences générales, puisque, encore une fois, c'est à l'entreprise exportatrice et transitaire de s'assurer que ces chaînes de distribution sont conformes aux droits nationaux de chaque État. J'imagine que, comme le nôtre, le Gouvernement du Royaume-Uni ne prend pas connaissance des plans de transport de chaque marchandise exportée.

Enfin, concernant les enseignements que j'en tire sur les licences générales, je rappelle que celles-ci sont prévues par le droit européen et que la pratique du tout à la licence individuelle dans la Région wallonne est une exception et non pas la règle en Europe. J'assume donc pleinement la volonté de mettre en place ce type de licence pour les cas les moins sensibles. Néanmoins, je peux vous indiquer que le décret n'habilite le Gouvernement qu'à prendre des licences générales pour des pays tiers membres de l'arrangement de Wassenaar, et qui ne sont pas soumis à des sanctions internationales. Israël n'en faisant pas partie, il n'est pas possible de prendre des licences générales vers cette destination, ce que je refuserais de toute façon.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Avec cette question, je voulais surtout souligner que toute réforme du décret peut alléger les charges administratives, mais, en même temps, en matière de guerre comme en matière d'exportation d'armes, je refuse que l'on en parle en termes de dommages collatéraux ou comme effets négatifs, mais négligeables suite à des modifications décrétales. D'ailleurs, je crois que cela motive certains. Pour moi, ce n'est pas seulement une question de droit international ou de droit humain – pour d'autres, cela les motive peut-être plus –, c'est aussi une question de réputation des entreprises wallonnes et dans l'Union en général.

Quant à votre réponse, je note surtout ce que vous avez dit à la fin, que pour les licences générales, Israël

ne pourrait être destinataire, vu les critères que vous voulez établir pour passer via des licences générales ou non. Je me pose quand même la question. Dans ce cas concret, finalement, cela s'est encore passé parce qu'il y a eu des lanceurs d'alerte. Aucun État ni entité fédérée en Belgique n'a vu passer cela. Il n'y a donc pas de contrôle efficace pour empêcher ces exportations.

Question orale de M. Freddy Mockel

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la réforme de la législation relative aux
licences d'armes »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la réforme de la législation relative aux licences d'armes ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, j'aimerais revenir sur votre projet de modification de la législation encadrant les licences d'armes. Votre avant-projet soulève une série de questions. On espère bientôt prendre connaissance de l'avis du Conseil d'État.

L'article 68 de l'avant-projet stipule que la Commission d'avis est chargée de rendre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, en toute indépendance, des avis sur les demandes d'autorisation relatives à l'exportation et au transit d'armes civiles, de produits liés à la défense et de matériel destiné au maintien de l'ordre. De cette formulation découlent les deux questions suivantes.

Pourquoi l'article en question ne précise-t-il pas les modalités pour assurer cette indépendance ? Comment définissez-vous cette indépendance, et par rapport à qui, à quoi ? Les avis de la commission ne concernent-ils pas les importations ni les transferts d'armes, produits destinés à la défense ou au maintien de l'ordre ?

Ensuite, il y a la question de la traçabilité et du rapportage des utilisateurs et du pays d'utilisation finale. L'article 79 n'est pas suffisamment précis. Dans la pratique actuelle, on renseigne les pays de destination plutôt que les pays d'utilisation finale – or c'est justement là que se situe, si je peux dire, le nerf de la guerre.

L'article 21 sur les registres que doivent tenir les fournisseurs fait mention de « l'utilisation finale et l'utilisateur final des produits destinés à la défense, s'ils sont connus ». Dans quel cas la Région pourrait-elle

exporter des armes pour des utilisateurs finaux non connus ? Ces registres ne concernent-ils que les produits destinés à la défense ou toute sorte d'armes ? Pouvez-vous préciser ces aspects ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, les modalités d'indépendance de la Commission d'avis sont opérationnelles et seront par conséquent fixées dans l'arrêté d'exécution, comme c'est le cas actuellement. Par ailleurs, cette façon de procéder doit également permettre au Gouvernement d'organiser les travaux et la composition de la Commission d'avis, pour autant qu'il respecte le principe d'indépendance prévu par le décret. Enfin, comme le rappelle le Conseil d'État dans un avis rendu le 16 janvier 2020, la Commission d'avis n'est pas « un organe de consultation obligatoire et ses avis ne présentent aucun caractère contraignant ». Je tiens donc à rappeler qu'en ce sens, la commission n'a jamais été conçue comme un contre-pouvoir. Sa consultation demeure entièrement facultative et sa vocation est de rendre des avis susceptibles d'éclairer une décision que je prends dans le respect du cadre légal applicable.

Concernant votre question sur les importations et les transferts, la commission n'a pas à intervenir dans ces dossiers, dès lors que les critères de la PESC ne concernent ni les mouvements intra-européens ni les mouvements d'entrée en Wallonie. Cette situation est cohérente avec le fonctionnement du marché intérieur, fondé sur l'harmonisation des règles applicables entre les États membres.

Par ailleurs, réaliser des analyses de risques portant sur les mouvements d'entrée en Région wallonne reviendrait à présumer que notre Région n'est pas fiable et présenterait un risque de violation du droit international. Vous me concéderez qu'à ce stade, il n'y a pas lieu de s'inquiéter de l'utilisation d'armes ou de produits militaires contre les Wallons et les Wallonnes par notre Gouvernement. Cela étant, je vous confirme toutefois que la Commission d'avis peut se saisir, ou être saisie, des dossiers de transfert intra-européen lorsque l'utilisateur final est situé en dehors de l'Union européenne.

Ce qui m'amène à votre question concernant l'article 21 de l'avant-projet de décret. Je vous rejoins sur ce point : la formulation actuelle n'est pas pleinement satisfaisante et gagnerait à être adaptée au regard de la définition de « l'utilisateur final ». Il convient en effet de préciser qu'il s'agit de la dernière personne physique ou morale connue, au moment de la prise de décision sur la demande d'autorisation, à laquelle reviendra l'utilisation des armes de tous types.

Enfin, concernant le rapportage des utilisateurs finaux à l'article 79 de l'avant-projet de décret. Je vous confirme que mon intention est bien de communiquer, dans les rapports quadrimestriels, le pays de destination finale, lorsque nous exportons vers un pays tiers différent de celui du destinataire final. S'il s'avère que le texte manque de clarté à ce propos, je ne vois aucun inconvénient à l'adapter afin d'éviter toute ambiguïté.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses, notamment en ce qui concerne les articles 21 et 79. Pour les importations, on pensait aussi aux cas d'importations non définitives. Apparemment, ce ne serait pas concerné. On va analyser tous les éléments que vous avez évoqués. Je note qu'il y a apparemment encore de la marge pour progresser dans l'avant-projet, ce dont je vous remercie.

**Question orale
de M. Vincent Crampont
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « l'état des lieux au niveau provincial des
droits en instance de recouvrement liés au
précompte immobilier »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crampont à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'état des lieux au niveau provincial des droits en instance de recouvrement liés au précompte immobilier ».

La parole est à M. Crampont pour poser sa question.

M. Vincent Crampont (PS). – Monsieur le Ministre-Président, plusieurs éléments communiqués au niveau provincial font apparaître une augmentation importante des droits en instance de recouvrement depuis le transfert de compétence. Pour la province de Hainaut, ces montants seraient passés d'environ 28 millions d'euros en 2020 à près de 76 millions d'euros en 2025, soit une hausse de près de 48 millions d'euros en cinq ans.

Ces montants correspondent à des recettes légalement dues aux provinces, mais dont l'encaissement est différé. Dans un contexte budgétaire contraint, cette situation pèse sur la trésorerie, sur la prévisibilité budgétaire et sur la capacité des provinces à planifier leurs missions.

Disposez-vous d'un état des lieux actualisé, par province, des droits en instance de recouvrement liés au précompte immobilier depuis la régionalisation

complète de sa perception, et quelles causes le Gouvernement identifie-t-il pour expliquer leur augmentation ? A-t-on constaté ce même phénomène sur les additionnels communaux ?

Quelles mesures concrètes le Gouvernement wallon et le SPW Fiscalité ont-ils prises ou envisagent-ils de prendre afin d'améliorer les délais de perception, de réduire ces montants en instance et d'offrir davantage de prévisibilité aux provinces ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, vous m'interrogez sur l'évolution des droits en instance de recouvrement du précompte immobilier depuis la régionalisation du service de l'impôt en la matière au 1^{er} janvier 2021 et vous me demandez les causes de cette évolution, la situation des additionnels communaux ainsi que les mesures mises en œuvre pour améliorer les délais de perception.

L'encours actuel en matière de précompte immobilier pour la province du Hainaut représente 3,26 % des droits enrôlés. Cela signifie que plus de 96,74 % des droits enrôlés ont déjà été perçus. Cet encours est principalement constitué de dossiers complexes, tels que des recours administratifs et judiciaires toujours ouverts, des faillites, des situations d'insolvabilité, des règlements collectifs de dettes ou des plans d'apurement.

Si vous me posez ultérieurement la question sous le format d'une question écrite, je pourrai vous fournir le détail de celui-ci, ainsi que celui des autres provinces wallonnes. Je peux cependant déjà vous indiquer que 24 % de cet encours est un héritage du Service public fédéral Finances.

À la clôture de chaque exercice d'enrôlement initial du précompte immobilier, soit fin octobre, mon administration adresse un état détaillé au président de chaque collège provincial, ainsi qu'au bourgmestre de chaque commune située en Région wallonne.

La juxtaposition de ces documents annuels permet précisément de suivre l'évolution d'encours. Ce même document comprend également des projections pluriannuelles basées sur un taux de perception perpétuellement mis à jour, afin d'aboutir aux estimations les plus réalistes possibles.

Il convient également d'être particulièrement prudent dans l'interprétation des chiffres d'encours, car l'encours constitue une donnée évolutive dont le niveau dépend fortement de la date à laquelle il est observé. Ainsi, l'encours constaté pour la province de Hainaut au 31 décembre 2025 a déjà diminué de 38,7 %, soit environ 29,4 millions d'euros, depuis cette date.

Cet exemple illustre qu'une photographie réalisée à un instant donné ne reflète pas nécessairement la situation quelques mois plus tard et qu'il convient d'apprécier l'encours au regard de sa dynamique d'évolution. Un autre point d'attention est que l'encours communiqué ne tient pas encore compte des réductions de valeur, qui font l'objet d'un important chantier et qui permettront, le cas échéant, d'aboutir à un encours plus réaliste, notamment sur les créances définitivement reconnues comme irrécouvrables.

D'autre part, l'évolution de l'encours doit être mise en perspective avec celle des droits enrôlés, en particulier l'indexation que ceux-ci ont connue ces dernières années, avec de fortes hausses. Une augmentation des montants enrôlés entraîne mécaniquement une augmentation des montants restant à percevoir à une date donnée, même lorsque les performances de perception demeurent constantes. Comparer les seuls encours sans tenir compte de cette évolution conduit à une analyse incomplète. L'appréciation de la situation doit être effectuée au regard des volumes globaux générés par l'administration et des taux effectifs de perception.

Une comparaison par exercice d'imposition et par province montre que les taux de perception demeurent globalement homogènes sur l'ensemble du territoire wallon, même si quelques différences sont observées ; celles-ci s'expliquent principalement par les caractéristiques socioéconomiques propres à chaque territoire, qui influencent directement la situation financière des redevables, ainsi que la complexité des procédures de recouvrement. Ces éléments de contexte permettent d'éclairer les difficultés structurelles auxquelles le recouvrement est confronté.

De plus, lors du transfert de cette compétence à la Région wallonne, certains outils de recouvrement utilisés par le Fédéral n'ont pas pu être repris. C'est notamment le cas du mécanisme de la quatrième voie, c'est-à-dire le mécanisme administratif d'échange d'informations entre administrations publiques, qui n'est pas encore opérationnel en Wallonie en raison de difficultés d'implémentation impliquant plusieurs partenaires techniques, dont l'intégrateur de services national. Cet outil permettra d'accélérer sensiblement le recouvrement de certaines créances.

De même, le SPF Finances disposait de possibilités plus étendues de compensation avec d'autres créances fiscales, notamment lors des remboursements effectués dans le cadre de l'impôt des personnes physiques. Ces mécanismes permettaient d'apurer rapidement un nombre important de dettes fiscales et contribuaient ainsi à réduire le volume des encours.

Enfin, les crises successives de ces dernières années ont fragilisé la situation financière de nombreux citoyens et entreprises.

Concernant les additionnels communaux, le constat est de même nature. Le SPW Finances assure la perception du précompte immobilier pour le compte de la Région, des provinces et des communes et les montants perçus sont répartis entre ces différents bénéficiaires selon les quotités qui leur reviennent. Les droits restant en instance de recouvrement concernent donc, dans les mêmes proportions, l'ensemble de ces bénéficiaires. Les évolutions constatées au niveau des provinces se retrouvent ainsi, selon les mêmes mécanismes, au niveau des additionnels communaux.

Enfin, le SPW Finances poursuit les actions engagées afin d'améliorer en continu la performance du recouvrement, notamment au travers du développement de nouveaux outils, de l'automatisation des procédures et de l'optimisation des processus de gestion. Malgré le contexte socioéconomique actuel, l'administration demeure pleinement mobilisée afin d'assurer le recouvrement des recettes publiques dans les meilleures conditions possibles et de garantir aux provinces et aux communes la perception des recettes qui leur sont dues.

M. le Président. – La parole est à M. Crampont.

M. Vincent Crampont (PS). – Monsieur le Ministre-Président, merci pour vos réponses. J'entends que différents chantiers et pistes d'amélioration sont en cours.

Néanmoins, le véritable enjeu est celui de la trésorerie. Les provinces doivent financer leurs missions chaque jour et ne peuvent pas attendre plusieurs années pour percevoir des recettes qui leur sont dues. Il faut bien évidemment exiger une gestion budgétaire rigoureuse des provinces, mais cela implique également de garantir une perception rapide et prévisible des recettes qui leur reviennent. C'est une des conditions indispensables pour leur permettre d'assumer pleinement leurs missions.

Je ne manquerai pas de donner suite à votre invitation en revenant vers vous avec des questions écrites pour obtenir des réponses un peu plus précises quant aux montants et aux causes de ces retards.

Question orale
de M. Germain Mugemangango
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « les risques budgétaires pour la Wallonie
liés aux arbitrages fédéraux »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les risques budgétaires pour la Wallonie liés aux arbitrages fédéraux ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, le Gouvernement fédéral Arizona doit trouver plusieurs milliards d'euros pour boucler sa trajectoire budgétaire. Selon les dernières estimations, l'effort nécessaire pourrait atteindre entre 7 et 10 milliards d'euros dans les prochains mois.

Dans ce contexte, une question se pose : les Régions et Communautés seront-elles appelées à contribuer à l'effort fédéral ?

L'article publié par *De Tijd* met clairement le doigt sur ce débat. D'un côté, l'État fédéral voit ses dépenses exploser : pensions, soins de santé, dette, défense, contributions européennes. De l'autre, les moyens transférés aux entités fédérées continuent d'augmenter et passeraient d'environ 65 milliards aujourd'hui à près de 75 milliards d'euros en 2029.

Certains experts remettent en cause la loi spéciale de financement. En clair, on prépare le terrain pour dire que les Régions et Communautés devraient contribuer davantage.

Pour la Wallonie, le danger est évident. Notre Région n'est déjà pas à l'équilibre. Votre Gouvernement annonce des économies importantes, mais le déficit restera lourd. Si le fédéral décide de puiser dans les moyens des entités fédérées, ce sont les services publics wallons qui risquent de payer.

Quelle est votre analyse de ce débat ouvert au niveau fédéral sur la contribution des Régions à l'effort budgétaire ? Disposez-vous d'un chiffrage de l'impact qu'aurait une réduction ou une modification des transferts fédéraux vers la Wallonie ? Avez-vous reçu des garanties du Gouvernement fédéral que la Wallonie ne servira pas de variable d'ajustement budgétaire ?

Enfin, vous engagez-vous à refuser toute réforme de la loi de financement ou toute décision fédérale qui ferait payer aux Wallons la facture budgétaire de l'Arizona ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, la situation budgétaire fédérale, à l’instar de celle de la Wallonie, est effectivement particulièrement difficile. Les chiffres avancés ont évolué au cours des derniers mois. Le ministre fédéral du Budget a notamment évoqué un effort supplémentaire pouvant atteindre environ 7 milliards d’euros à l’horizon 2029.

Je veux être très clair : le budget fédéral relève de la responsabilité du Gouvernement fédéral. Il lui appartient de présenter ses mesures, d’assumer ses choix et de respecter la trajectoire qui lui incombe. Il ne serait pas acceptable de considérer que les difficultés budgétaires d’un niveau de pouvoir pourraient être résolues par un simple transfert de la facture vers un autre niveau de pouvoir.

Vous citez l’évolution des moyens attribués aux Régions et aux Communautés. Il faut rappeler que ces montants ne constituent ni une faveur ni une dépense discrétionnaire que l’État fédéral pourrait librement supprimer. Ils résultent de mécanismes prévus par la loi spéciale de financement et correspondent notamment au financement de compétences qui ont été transférées aux entités fédérées. Leur évolution dépend également de paramètres tels que l’inflation, la croissance économique ou l’évolution démographique.

Présenter leur augmentation nominale comme une sorte d’enrichissement automatique des Régions serait donc particulièrement réducteur. Dans le même temps, les dépenses liées aux compétences régionales et communautaires augmentent elles aussi, qu’il s’agisse de la santé, de l’aide aux personnes, de la mobilité, de l’enseignement ou des politiques de l’emploi.

À ce stade, je n’ai connaissance d’aucune proposition formelle du Gouvernement fédéral visant à réduire les moyens attribués à la Wallonie dans le cadre de la loi spéciale de financement.

Je ne dispose dès lors pas d’un chiffrage d’une mesure qui n’est aujourd’hui ni définie, ni déposée, ni même précisément formulée. L’impact dépendrait entièrement du mécanisme envisagé : modification d’une clé, diminution d’une dotation, adaptation d’un paramètre d’évolution ou contribution temporaire. Dès qu’une proposition concrète existera, elle devra naturellement faire l’objet d’une analyse approfondie.

Vous me demandez ensuite si nous avons reçu des garanties du Gouvernement fédéral. Je ne vais pas vous annoncer une garantie qui n’existe pas formellement. En revanche, je peux vous garantir la position du Gouvernement wallon : nous défendrons pleinement les intérêts financiers et les compétences de la Wallonie dans toutes les discussions interfédérales.

Cela vaut également dans le cadre de la nouvelle gouvernance budgétaire belge. Une coordination entre les différents niveaux de pouvoir est nécessaire, notamment pour respecter nos engagements européens. Cependant, coordination ne signifie pas confusion des responsabilités. Chaque entité doit contribuer à l’assainissement global en respectant la trajectoire qui lui est attribuée, et non en faisant supporter ses propres écarts par les autres.

La Wallonie assume d’ailleurs ses responsabilités. Notre situation budgétaire est difficile et le Gouvernement travaille à rétablir durablement nos finances. Nous n’attendons pas que d’autres niveaux de pouvoir accomplissent cet effort à notre place. Nous demandons donc la même responsabilité au Gouvernement fédéral.

Enfin, vous me demandez de refuser toute réforme de la loi spéciale de financement. Une loi spéciale de financement ne se modifie pas par une simple décision unilatérale du Gouvernement fédéral. Une telle réforme suppose un processus institutionnel et parlementaire particulièrement exigeant, impliquant notamment une majorité spéciale. Je ne vais pas rejeter par principe toute discussion institutionnelle future sans même en connaître le contenu. Ce serait une posture, pas une politique responsable.

En revanche, notre position est très claire : nous n’accepterons aucune réforme dont l’objectif ou le résultat serait de faire de la Wallonie la variable d’ajustement du budget fédéral, de réduire arbitrairement les moyens liés à l’exercice de ses compétences ou de reporter sur les Wallonnes et les Wallons les conséquences de décisions prises par un autre niveau de pouvoir.

Nous examinerons toute proposition sur la base de critères précis : son impact budgétaire, le respect de l’autonomie des entités, l’adéquation entre les compétences et les moyens, ainsi que la protection des services rendus à la population. La responsabilité budgétaire doit être partagée. La facture, elle, ne peut pas être simplement déplacée.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, c’est important ce que vous venez de dire. Chaque niveau de pouvoir fait ses choix. De ce point de vue, chaque niveau de pouvoir doit donc assumer sa responsabilité budgétaire. J’entends de votre réponse qu’il n’est pas question d’accepter ce que l’on a pourtant pu lire dans la presse comme pistes de réflexion venant des discussions fédérales. Il est hors de question d’accepter qu’il y ait simplement un transfert de charges vers les entités fédérées, en particulier vers la Région wallonne, en raison des choix du niveau fédéral, notamment le choix d’acheter des milliards

d'armements. J'espère que cette position tiendra des jours, des semaines, voire des mois par rapport à ce qui va être discuté au niveau fédéral.

L'autre élément est que l'on a pu lire dans la presse que votre président de parti, M. Georges-Louis Bouchez, estimait que les entités fédérées étaient trop financées. C'est ce que l'on a pu lire dans la presse. J'entends de votre réponse que vous n'êtes pas d'accord avec cela. C'est plutôt rassurant. Là aussi, j'espère que cette position va tenir des semaines, des mois, des années.

Question orale

de M. Loris Resinelli

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « l'approbation par l'Union européenne
d'une nouvelle tranche d'aides postcovid pour
la Belgique »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « l'approbation par l'Union européenne d'une nouvelle tranche d'aides postcovid pour la Belgique ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, le jeudi 2 juillet, la Commission européenne a approuvé une nouvelle tranche d'aides de 567 millions d'euros en faveur de la Belgique, au titre du Fonds européen de relance postcovid. Notre pays a ainsi pu percevoir près de 70 % de l'enveloppe qui lui est destinée, à six mois de l'extinction définitive du dispositif.

Jusqu'à présent, ces fonds ont permis de soutenir des mesures dans les domaines de la numérisation, de l'enseignement et de la formation, de la mobilité ainsi que de la transition écologique. À cet égard, la Commission européenne s'est notamment félicitée de l'achèvement de sept projets d'infrastructures en Flandre destinés à reconnecter des espaces naturels fragmentés.

Quels sont les projets mis en œuvre en Wallonie dans le cadre de ce dispositif et quel est leur état d'avancement ? Par rapport à l'ensemble des projets wallons prévus pour cette programmation, quelle part a été financée dans le cadre des précédentes tranches de paiement ? Quelle part des financements issus de cette nouvelle tranche reviendra à la Wallonie ?

Enfin, pouvez-vous nous garantir que les aides européennes de relance postcovid sont exclusivement

consacrées à des investissements et réformes répondant aux objectifs du Plan de relance et qu'elles ne servent pas à financer des politiques structurelles ou des dépenses de fonctionnement pérennes en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, la tranche de 567 millions d'euros approuvée par la Commission européenne, le 2 juillet 2026, s'inscrit dans le cadre de la quatrième demande de paiement du Plan national pour la reprise et la résilience – PNRR – de la Belgique. Après versement de cette tranche, la Belgique aura perçu environ 3,64 milliards d'euros, soit près de 69 % de l'enveloppe totale prévue dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience.

En Wallonie, les financements du PNRR soutiennent notamment des projets liés :

- à la transition énergétique – recherche, développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique, infrastructures de recharge ;
- à la numérisation des services publics, des écoles et des entreprises ;
- à la mobilité durable ;
- à la protection de la biodiversité et à la résilience climatique ;
- à l'enseignement et à la formation.

S'agissant de leur état d'avancement, la Wallonie assure un suivi régulier des projets concernés. Plusieurs investissements sont déjà achevés ou en phase finale de réalisation, tandis que d'autres doivent encore être finalisés avant l'échéance du dispositif, fixée au 31 août 2026, date limite pour atteindre les jalons et cibles. Vous comprendrez aisément que le format d'une question écrite serait plus pratique pour vous communiquer le tableau avec l'état des différents projets.

Concernant la quatrième demande de paiement, la Commission européenne a reconnu l'atteinte des jalons et cibles auxquels la Wallonie a contribué.

Concernant les projets wallons financés au travers des précédentes tranches de paiement, nous avons déjà pu nous étendre à plusieurs reprises sur ces projets.

Les financements européens ne sont pas versés projet par projet, mais sur la base d'un mécanisme national de réalisation d'objectifs. La Belgique a déjà connu trois paiements successifs avant cette quatrième tranche, représentant ensemble une part substantielle de l'enveloppe européenne qui lui est destinée.

La Région wallonne a reçu :

- pour la première demande de paiement, le montant de 169 millions d'euros ;

- pour la deuxième demande de paiement, 225 millions d'euros ;
- pour la troisième demande de paiement, 154 millions d'euros.

Pour la quatrième demande de paiement, la Région recevra le montant de 151 millions d'euros à la fin du processus de validation par la Commission européenne.

Enfin, les fonds de la Facilité pour la reprise et la résilience sont strictement encadrés par la réglementation européenne. Ils ne peuvent être mobilisés que pour financer les investissements et réformes approuvés dans le cadre du PNRR et pour lesquels des objectifs précis ont été validés par la Commission européenne.

Le mécanisme repose sur un contrôle permanent de l'atteinte des jalons et cibles convenus. Les paiements ne peuvent dès lors intervenir qu'après vérification par la Commission du respect des engagements souscrits.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je remercie le ministre-président pour sa réponse complète quant à ma question. Il me rassure que les investissements dans ce cadre du PNRR sont effectivement soumis à un contrôle permanent pour garantir que ces investissements génèrent de la relance et soient positifs en matière d'économie wallonne, de créations d'emplois et d'investissements dans notre bâti.

**Interpellation
de Mme Isabella Greco
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « les attentes des associations de bien-être
animal face aux canicules »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les attentes des associations de bien-être animal face aux canicules ».

M. Mugemangango, Mmes Mauel, Özen et M. Resinelli se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Greco pour développer son interpellation.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, notre Région vit une période de chaleur extrême qui semble exceptionnelle dans un premier temps, mais ce qui était encore considéré comme un événement rare il y a quelques années devient une réalité récurrente de nos étés.

Lorsque l'on parle de canicule, il est évident qu'on s'inquiète tout de suite des humains, notamment les personnes plus âgées qui sont vulnérables face à ces périodes de forte chaleur. On parle notamment des hospitalisations, des difficultés rencontrées par les personnes âgées, de la surmortalité. Souvent, quand il y a des humains, il y a des animaux pas très loin. Le problème est que ces canicules et ces problématiques de forte chaleur ont aussi des impacts très négatifs sur les animaux. C'est une épreuve, parce qu'ils souffrent aussi de chaleur extrême. Ils subissent aussi une forme de surmortalité. Ils peuvent être victimes de déshydratation, de détresse respiratoire. Ce fut le cas de mon chien notamment. J'ai dû l'emmener chez le vétérinaire d'urgence, parce qu'elle ne parvenait pas à retrouver ses esprits. Cela nous est arrivé. Coup de chaleur, épuisement ; on se rend compte que ce sont aussi des épreuves pour nos animaux.

Le code wallon reconnaît l'animal comme un être sensible et il prévoit des conditions de détention en ce qui concerne notamment la température et les conditions ambiantes. Cela doit être adapté aux besoins de l'animal et en fonction de la température.

Chaque épisode de canicule rappelle l'importance de la sensibilisation au grand public. Il convient de rappeler qu'il faut de l'eau en conséquence régulièrement, favoriser les endroits les plus frais, qu'il ne faut pas laisser son animal dans une voiture exposée au soleil, qu'il faut éviter les promenades avec beaucoup d'efforts et pendant les heures les plus chaudes. Ces gestes paraissent simples, mais sont essentiels et doivent être rappelés encore et encore.

Durant les fortes chaleurs, il y a aussi la problématique des refuges et des associations qui sont toujours les premières lignes. Ils voient arriver davantage d'animaux errants, puisque la solidarité fait que les citoyens et les citoyennes s'inquiètent et les emmènent en général dans le refuge le plus proche. Ils voient arriver aussi des chiens dans des situations vraiment problématiques, des chats en détresse, mais aussi des animaux dont les propriétaires ne parviennent plus à assumer les soins nécessaires.

En France, la SPA a signalé une augmentation des abandons lors de ces périodes de forte canicule. La chaleur – c'est le cas de mon chien qui a un certain âge – aggrave certaines pathologies, notamment cardiaques et respiratoires. Ce sont des dépenses financières imprévues. Cela pose aussi une question sociale. Les ménages les plus précarisés sont souvent ceux qui vivent dans les logements les plus exposés aux fortes

chaleurs, parfois de véritables passoires thermiques, et ils disposent de moins de moyens pour faire face à des frais vétérinaires. Déjà, de moyens de manière générale, mais encore plus quand il s'agit de frais imprévus. Il arrive malheureusement que ces propriétaires, même s'ils aiment leurs animaux, soient contraints de se tourner vers un refuge et de les abandonner dans l'intérêt de leur santé.

Disposez-vous à ce stade d'informations qui permettent d'identifier si une telle tendance a eu lieu ? Les refuges et les associations ont-ils dû accueillir plus d'abandons d'animaux ces derniers temps, en lien avec la problématique de la canicule et des soins supplémentaires que cela apporte ?

Les refuges sont déjà confrontés à des difficultés structurelles. On en parle suffisamment ici, mais, là, les conséquences du dérèglement climatique ajoutent une complication. Ces épisodes de fortes chaleurs ne sont plus des événements exceptionnels, ils font malheureusement partie de notre réalité. La question n'est plus de savoir si cela va se reproduire. La vraie question est de savoir si nos politiques publiques et nos infrastructures sont prêtes à y faire face. Les infrastructures accueillant des animaux sont-elles suffisamment préparées ? Les refuges disposent-ils de locaux adaptés, plus frais ? Je suis persuadée que si mon chien a retrouvé ses esprits, c'est parce qu'on l'a emmené à la cave et que l'on s'en est rendu compte suffisamment tôt ; le frais lui a permis de rattraper son souffle. En tout cas, c'est ce que le vétérinaire nous a dit. Y a-t-il des systèmes de ventilation suffisants, des espaces d'ombre dans les refuges, des dispositifs de rafraîchissement ou encore des réserves d'eau adéquates ?

Avez-vous prévu des aides pour que les refuges s'adaptent à ces nouvelles problématiques et à ces besoins climatiques ? Ils doivent faire des dépenses supplémentaires pour créer des infrastructures qui répondent à ces besoins durant ces fortes chaleurs.

Avez-vous évalué l'impact des épisodes climatiques sur la charge de travail de ces associations et sur leurs besoins humains, matériels et financiers ? Si ce n'est pas le cas, car peut-être vous n'en avez pas eu le temps ces deux dernières semaines, il est vraiment urgent d'entamer cette réflexion parce que ces structures se retrouvent aujourd'hui en première ligne pour gérer les conséquences des canicules, en plus de tout ce qu'elles doivent déjà gérer au quotidien. Il est temps d'analyser la situation.

Je souhaiterais enfin aborder une autre question, celle du transport des animaux vivants durant cette période de fortes chaleurs. Je sais que vous avez été interpellé par l'ASBL « Suppression des expériences sur l'animal », qui vous demande de suspendre purement et simplement les transports des animaux lors des périodes de canicule. Cette association estime que les

températures, qui peuvent atteindre des niveaux d'extrême chaleur à l'intérieur des bétailières ou des cageots, peuvent avoir des conséquences très graves pour les animaux malgré les mesures existantes. Je sais qu'il y a des restrictions et des limitations qui sont prévues lorsque certains seuils de température sont atteints, mais, compte tenu de l'importance et du côté inédit des vagues de chaleur sur la longueur – plusieurs jours qui se suivent –, la question est de savoir si vous reconnaissez que le dispositif en l'état est suffisant ou pas. Offre-t-il assez de garanties pour prévenir les souffrances animales ? Ne faudrait-il pas, là aussi, redoubler de prudence ? Combien de contrôles ont été réalisés durant cette période de canicule ? Des infractions particulières ont-elles été constatées ?

Le dérèglement climatique n'est pas seulement un enjeu environnemental ou humain, c'est aussi une question de bien-être animal. Face à la chaleur, les animaux sont entièrement dépendants des décisions que nous prenons pour eux ; la manière dont nous les protégeons durant ces périodes de fortes chaleurs reflète la place que nous leur accordons au sein de notre société.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, nous soutenons cette interpellation. Les vagues de chaleur ne sont plus des événements exceptionnels, elles deviennent une réalité régulière et leurs conséquences concernent aussi les animaux. Un animal ne peut pas ouvrir une fenêtre, chercher seul un point d'eau ou décider de quitter un endroit devenu trop chaud. Il dépend entièrement de la personne qui en a la charge, mais aussi des règles et des moyens mis en place par les pouvoirs publics. Il faut rappeler les gestes simples : laisser de l'eau en permanence, prévoir de l'ombre, éviter de les exposer lors de promenades quand il fait trop chaud et ne jamais laisser un animal dans une voiture. La sensibilisation ne suffit pas, la question est sociale. Les personnes qui vivent dans les logements mal isolés souffrent davantage de la chaleur et leurs animaux aussi. Lorsqu'un animal tombe malade, les frais vétérinaires peuvent rapidement atteindre plusieurs centaines d'euros. Pour une famille qui a déjà du mal à payer son loyer, ses factures ou ses courses, cela peut devenir impossible. Le résultat est parfois le renoncement aux soins ou l'abandon de l'animal. On ne peut donc pas traiter le bien-être animal sans parler de pauvreté, de logement et d'accès aux soins vétérinaires.

Disposez-vous de chiffres sur les abandons, les admissions dans les refuges et les appels liés aux fortes chaleurs en Wallonie ? Le Gouvernement envisage-t-il de soutenir les soins vétérinaires pour les ménages à faibles revenus, par exemple à travers des dispensaires ou des conventions avec les vétérinaires ou des aides ciblées ?

Nous voulons aussi attirer l'attention sur la situation des refuges. Ces structures accomplissent un travail indispensable, souvent avec trop peu de personnel, des bâtiments anciens et des budgets très limités. Lors d'une canicule, leurs charges augmentent encore : il faut surveiller davantage les animaux, renouveler l'eau, organiser les soins et maintenir une température supportable dans les locaux. Tous les refuges disposent-ils réellement de bâtiments adaptés, d'espaces ombragés, d'une ventilation suffisante et de réserves d'eau ? Un inventaire précis a-t-il été réalisé ? Il faut prévoir un fonds spécifique pour aider les refuges à isoler leurs bâtiments, créer des zones d'ombre, installer des systèmes de ventilation ou de rafraîchissement et garantir l'accès à l'eau. Il ne serait pas acceptable de leur imposer de nouvelles obligations sans leur donner les moyens de les respecter.

Les travailleurs et les bénévoles des refuges doivent également être protégés. Eux aussi travaillent parfois dans des conditions très difficiles lors de fortes chaleurs. Le Gouvernement a-t-il évalué leurs besoins humains et les mesures nécessaires pour éviter la surcharge et l'épuisement ?

Enfin, la question du transport des animaux vivants est essentielle. Dans une bétailière ou un camion exposé au soleil, la température peut devenir insupportable. Dans ces conditions, de simples recommandations ne suffisent pas. Lorsque les températures deviennent dangereuses, le transport doit être suspendu, en particulier pendant les heures les plus chaudes. Combien de contrôles ont été réalisés durant la dernière vague de chaleur ? Combien d'infractions ont été constatées ? Quels moyens sont réellement disponibles pour contrôler les conditions de transport sur les routes, dans les centres de rassemblement et aux abattoirs ? Nous demandons au Gouvernement d'agir avant la prochaine canicule, et non une fois que les animaux sont déjà en détresse. Il faut un plan wallon clair pour protéger les animaux lors des épisodes de chaleur extrême, avec des règles précises, des contrôles suffisants et des moyens pour les refuges et les ménages les plus modestes. Le bien-être animal ne peut pas dépendre de la richesse du propriétaire ou des moyens financiers d'une association. Il doit être garanti par une politique publique forte et par des services correctement financés.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre-Président, il a été rappelé par les collègues que les canicules sont désormais une réalité préoccupante de notre climat et non plus des épisodes isolés. Dans ce contexte, je tiens d'abord à saluer le travail que vous menez en tant que ministre du Bien-être animal pour rappeler avec force que l'animal est un être sensible, que l'accès à l'eau et à des conditions de détention adaptées n'est pas une option, mais des obligations qui découlent du Code wallon du bien-être des animaux.

Les campagnes de sensibilisation, les recommandations adressées aux détenteurs d'animaux et les rappels sur les gestes essentiels en période de fortes chaleurs vont dans le sens des attentes des associations et montrent que le Gouvernement ne minimise pas l'impact des canicules sur les animaux. D'autant plus que vous l'avez déjà rappelé à Mme Greco : la sensibilisation ne peut reposer uniquement sur l'autorité publique, elle doit également s'inscrire dans une démarche collective. Sur ce point, envisagez-vous de renforcer la sensibilisation lors de ces épisodes de fortes chaleurs ?

Plus globalement, vous avez également porté, dans la continuité de la ligne politique de notre groupe, un message très clair : le laxisme n'a plus sa place. Un message que nous soutenons pleinement. Cette volonté de renforcer les sanctions en cas de négligence grave, d'améliorer le soutien aux refuges et aux communes qui se retrouvent en première ligne et de faire du bien-être animal une priorité politique plutôt qu'un sujet symbolique répond à une vieille demande du secteur associatif.

Dès lors, j'aimerais vous demander de préciser plusieurs éléments. Premièrement, disposez-vous, au niveau de votre administration, d'éléments permettant d'objectiver l'impact des canicules sur les abandons, les renoncements aux soins vétérinaires et la surcharge des refuges ?

Les refuges ne devant pas déroger à la règle, quelles sont les règles spécifiques de détention d'animaux dans ces refuges ? Les règles actuelles vous semblent-elles suffisantes pour faire face à l'intensification des canicules ou des ajustements doivent-ils être étudiés ?

Troisièmement, les services de contrôle disposent-ils aujourd'hui des moyens nécessaires pour assurer une vigilance accrue durant cette période critique ?

M. le Président. – La parole est à Mme Özen qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre-Président, nous avons tous ressenti l'intensité des vagues de chaleur ces dernières semaines ; ces épisodes de canicule vont être de plus en plus fréquents, de plus en plus précoces et de plus en plus forts. Dès lors, nos politiques publiques doivent aussi s'adapter.

Des messages de prévention ont été diffusés pour protéger les personnes âgées, les travailleurs, les enfants et les publics vulnérables. C'est évidemment indispensable, mais les animaux, eux aussi, sont directement exposés à la chaleur. Face à cette urgence climatique, on ne peut plus se contenter de dire aux citoyens de mettre de l'eau fraîche, de ne pas promener leur chien aux heures les plus chaudes ou de ne pas laisser un animal dans une voiture. Ces recommandations sont nécessaires et une sensibilisation est indispensable, mais ce n'est plus suffisant.

Ma collègue a abordé la problématique des refuges durant ces périodes de canicule et des abandons qui augmentent ; je n'y reviendrai donc pas. Néanmoins, je pense particulièrement aux animaux les plus oubliés, c'est-à-dire les chiens et les chats perdus, sans maître ou abandonnés, qui vivent dehors. Ces animaux errants n'ont accès ni à des endroits frais, ni à de l'eau, ni à de l'ombre suffisante. Ces animaux ne peuvent pas se protéger seuls ; ils dépendent de la solidarité et de la vigilance humaines. Or, aujourd'hui, ce n'est plus suffisant.

Le Gouvernement compte-t-il mettre en place un protocole wallon spécifique de protection des animaux en cas de fortes chaleurs, à activer selon les niveaux d'alerte de l'IRM, par exemple ? Concernant les animaux les plus exposés, dont les chats et les chiens sans maître, perdus ou abandonnés, c'est-à-dire les animaux qui vivent dehors, des consignes spécifiques seront-elles prévues afin que leur protection ne dépende pas uniquement de la bonne volonté citoyenne ?

Le Gouvernement a-t-il évalué l'impact des épisodes de fortes chaleurs sur la charge de travail des refuges, des associations et des vétérinaires, notamment en matière de signalement, de prise en charge d'animaux errants, de frais vétérinaires et de besoins matériels ?

Enfin, comptez-vous saisir le Conseil wallon du bien-être des animaux afin qu'il formule des recommandations sur l'adaptation de la politique wallonne du bien-être animal aux épisodes de chaleur extrême ?

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame Greco, je vous remercie d'avoir mis en lumière cette problématique à travers votre interpellation. Celle-ci est tout à fait pertinente dans le cadre du bien-être animal et des vagues de chaleur que nous connaissons, dont les conséquences peuvent être graves pour nos animaux et qui sont malheureusement de plus en plus fréquentes.

Monsieur le Ministre-Président, en effet, la presse a fait écho de la surmortalité humaine qui a découlé de cette vague de chaleur en juin, mais ces chaleurs à la fois intenses et prolongées sur un temps assez long impactent aussi les animaux, qu'ils soient domestiques ou sauvages.

Dans ce contexte, nous semblons être toutes et tous en phase avec le fait que la sensibilisation représente un facteur extrêmement important. Celle-ci devrait être accentuée et orientée durant les périodes très problématiques, comme les vagues de chaleur. De simples gestes ou réflexes sont indispensables, comme fournir un accès permanent à l'eau, prévoir des zones d'ombre, éviter les promenades aux heures les plus chaudes ou encore ne jamais laisser un animal dans un

véhicule exposé au soleil. Tout cela peut paraître logique, mais les rappels ne sont jamais superflus.

Dès lors, une communication adaptée à cette problématique et à cette attention particulière à avoir à nos animaux lors des vagues de chaleur et des canicules a-t-elle été réalisée ou est-elle en réflexion ?

Ensuite, les refuges sont en première ligne et ils démontrent avec force, dans ces phases climatiques extrêmement préoccupantes, leur importance quant à la préservation du bien-être animal. Avez-vous eu des retours par rapport à une surmortalité ou une recrudescence de problèmes de santé, notamment des problèmes de déshydratation, d'épuisement dans les refuges de Wallonie suite à ces conditions climatiques extrêmes ?

On sait qu'en plus l'été est une période tristement propice aux abandons d'animaux avec les départs en vacances, avez-vous déjà une estimation, bien que l'on ne soit qu'au début de l'été, du nombre d'abandons qui ont été réalisés depuis le début de cette saison ? Cette tendance se marque-t-elle en hausse, en lien ou pas avec les récentes vagues de chaleur ? Avez-vous eu des concertations récemment avec le secteur des refuges concernant les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pendant ces vagues de chaleur ? Si oui, ont-ils formulé des demandes concernant l'adaptation de leurs infrastructures ou le fait de pouvoir renforcer leur résilience ?

Un dernier point aussi d'attention qui a déjà été partagé par certains collègues, c'est le transport des animaux qui représente un enjeu important en matière de bien-être animal pendant ces périodes caniculaires. Des règles spécifiques existent-elles dans ce cadre en cas de fortes chaleurs pour pouvoir adapter le mode de transport des animaux ? Enfin, des évolutions qui sont liées directement ou indirectement au dérèglement climatique sont-elles envisagées dans la réforme du Code wallon du bien-être animal ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, on a déjà eu l'occasion d'aborder cette problématique lors de commissions précédentes, je vais essayer de ne pas répéter. Si des éléments venaient à manquer, je vous invite à compléter l'analyse avec les infos qui avaient également été données aux réponses précédentes.

Les données disponibles aujourd'hui ne permettent pas d'établir un lien entre les épisodes caniculaires et les abandons. Selon les statistiques annuelles transmises par les refuges à l'administration, 4 144 chiens et 3 129 chats ont été abandonnés en 2025 ; des chiffres stables par rapport à 2024. Ces données sont établies sur

une base annuelle et ne permettent pas d'identifier l'impact spécifique des épisodes de fortes chaleurs.

Plus largement, le Code wallon du bien-être des animaux impose à tout responsable d'animal de veiller à son bien-être en toutes circonstances, et de lui garantir des conditions de détention compatibles avec ses besoins physiologiques et comportementaux. Cette obligation revêt une importance particulière lors des périodes de canicule, durant lesquelles les risques de déshydratation, de stress thermique et de détresse respiratoire sont accrus.

Afin d'informer les détenteurs d'animaux, la Direction de la qualité et du bien-être animal mène régulièrement des actions de sensibilisation relatives aux risques liés aux fortes chaleurs. Des messages de prévention sont diffusés sur les canaux de communication de la Wallonie afin de rappeler les gestes essentiels à adopter : accès permanent à l'eau fraîche, mise à disposition de zones ombragées, limitation des déplacements aux heures les plus chaudes ou encore interdiction de laisser un animal seul dans un véhicule exposé au soleil.

Les obligations du Code ainsi que les recommandations formulées par le SPW ARNE visent bien entendu les refuges.

Par ailleurs, je rappelle que les refuges, en tant qu'établissements agréés, sont soumis à des exigences réglementaires relatives notamment aux conditions de logement des animaux, qu'ils soient détenus à l'intérieur ou à l'extérieur, tels qu'une aération et une ventilation suffisantes des locaux, l'accès à un emplacement ombragé pendant les périodes chaudes et ensoleillées, l'accès à l'eau courante.

Il n'y a pas d'aide spécifique prévue pour l'adaptation des infrastructures des refuges aux épisodes climatiques extrêmes. Aucune évaluation spécifique n'a par ailleurs été menée quant à l'impact des canicules sur leurs besoins humains, matériels ou financiers.

Je reste néanmoins attentif aux réalités de terrain rapportées par les refuges et les associations de protection animale, qui constituent des partenaires essentiels de la politique wallonne de bien-être animal.

S'agissant du transport des animaux, celui-ci est encadré par le règlement européen n° 1/2025, qui prévoit déjà plusieurs garanties visant à les protéger contre les conditions climatiques défavorables, notamment en matière d'aptitude au transport, de ventilation et de conditions de transport.

En juin de cette année, le SPW ARNE a également publié un message de sensibilisation sur ses réseaux concernant les bons réflexes à adopter pour les animaux lors des périodes de forte chaleur.

Trois interventions ont été réalisées à la demande des services de police, dont une a donné lieu à un procès-verbal pour un transport de volailles présentant une température excessive dans le véhicule.

Ces contrôles démontrent que les services compétents demeurent vigilants face aux risques que les fortes chaleurs peuvent faire peser sur le bien-être animal et interviennent lorsque des situations problématiques leur sont signalées.

Je suis attentif à la protection de tous les animaux en période de fortes chaleurs. Les animaux hébergés dans les refuges font l'objet de cette vigilance, au même titre que les autres animaux présents sur le territoire wallon.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Avant toute chose, au niveau pratique, Monsieur le Ministre-Président, vu que j'ai déposé une motion, compte tenu de l'urgence, je proposerai qu'elle soit défendue mercredi dans le cadre de la séance plénière, si c'est possible en urgence, pour ne pas devoir la défendre à la rentrée. Je vous avertis de ma démarche.

En ce qui concerne le fond de la réponse, j'entends que vous rappelez effectivement les démarches et les dispositifs existants. En fait, je me rends compte qu'il n'y a aucun dispositif qui a été amélioré ou qui a été développé ou amendé en toute urgence en fonction de la situation.

Quand on entend le nombre d'abandons, les chiffres sont importants, mais on ne sait pas faire le lien et savoir si c'est dû ou pas à la canicule. En réalité, on se rend compte qu'aucune évaluation n'a été effectuée ; il semblerait que vous n'ayez pas l'intention d'en faire. Cette attitude est problématique parce qu'on ne va jamais pouvoir apporter des réponses à un problème qui devient structurel si on n'en mesure pas les conséquences directes. Or, j'entends que ce n'est pas le cas. On parle beaucoup de surmortalité humaine aujourd'hui. C'est tout à fait juste, il faut pouvoir évaluer. Cependant, dans le même temps, personne ne compte les victimes au niveau des animaux. À ce niveau, c'est le silence statistique et c'est déjà un problème.

Vous m'expliquez qu'il est obligatoire de prévoir des aérations au niveau des bâtiments des associations et des refuges. Ces acteurs sont en première ligne et ont déjà la corde au cou pour toutes les raisons qu'on a déjà eu l'occasion d'évoquer. Or, en tant que ministre du Bien-être animal, vous ne prenez pas le pli de contacter ces assos et ces refuges en leur disant que, compte tenu de la situation exceptionnelle qui entraîne une surmortalité animale, est-ce qu'il y a des éléments qu'on pourrait évoquer ensemble pour améliorer la situation ? Dès lors, d'entamer une démarche proactive en tant que ministre du Bien-être animal.

Je n'entends pas non plus parler des ménages précarisés. Or, j'ai bien expliqué la situation. Ce sont celles et ceux qui sont les premières victimes de cette canicule et on n'en tient pas compte non plus.

Au niveau du transport, c'est pareil : vous vous réfugiez derrière la loi existante. On ne demande pas un plan sur 10 ans, on demandait juste une évaluation concrète des besoins sur le terrain, que ce soit les refuges, que ce soit les familles plus précarisées, que ce soit même le citoyen lambda qui est propriétaire d'un animal. Mme Mauel disait que la sensibilisation ne pouvait pas émaner uniquement du ministre du Bien-être animal. Je suis bien d'accord. Elle doit être transversale et harmonisée ; elle doit être à charge de tous les acteurs, y compris les citoyens, mais c'est vous le chef d'orchestre. C'est vous qui devez donner le la et qui devez accompagner les gens dans cette démarche.

Bref, je suis évidemment déçue parce que devant une autre vague de fortes chaleurs d'ici quelques semaines – je ne l'espère pas, je ne suis pas météorologue pour savoir quand cela va arriver –, on se dira de nouveau que l'on n'est pas prêt, que l'on ne sait pas s'il y a un lien avec les abandons, que l'on ne sait pas quels sont les besoins des refuges, qu'il y a peut-être quelqu'un qui a laissé son chien dans sa voiture et qui n'a pas été sensibilisé parce que vous n'avez pas pris le pli de jouer votre rôle de chef d'orchestre par rapport à cette sensibilisation. C'est une énorme déception.

Encore une fois, on ne prépare rien, on n'anticipe pas, on ne mesure pas la gravité de la situation et on laisse aller en s'appuyant sur un Code wallon du bien-être des animaux qui, il faut bien le reconnaître, est lacunaire en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Ce qui est étonnant, c'est qu'on est tous d'accord pour dire que l'on est dans une situation exceptionnelle en termes de climat, en termes de chaleur, mais on a un Gouvernement qui ne prend pas de mesures exceptionnelles. C'est quand même assez étonnant. Il est évident qu'il y a aussi une surmortalité animale. Ce serait vraiment très étonnant que ce soit différent de la surmortalité humaine, qui est évidemment déjà très importante. On est dans une situation particulière et on fait comme avant. Cela pose vraiment question.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez dit qu'il n'y a aucune mesure particulière de soutien à des refuges qui sont pourtant plus sollicités qu'à d'autres périodes, notamment en termes de personnel. C'est vraiment étonnant.

J'ai entendu Mme Mauel et M. Resinelli parler de sensibilisation et on est tout à fait d'accord là-dessus, mais la sensibilisation ne suffira pas face à des ménages qui sont confrontés à des difficultés économiques et qui

doivent faire le choix, par exemple, de supprimer les soins vétérinaires pour des raisons financières. La sensibilisation ne suffira pas face à des refuges dont votre Gouvernement est en train d'attaquer les moyens financiers ou qui n'ont pas suffisamment de moyens pour faire face aux demandes. En fait, cela ne suffira pas de juste dire qu'il faut sensibiliser. Sensibiliser, c'est bien le minimum. Je partage les messages qui disent qu'il faut encore plus le faire, pas de doute là-dessus. Il y a effectivement des comportements qui sont à combattre, mais par ailleurs, on sait que cela ne suffira pas. Ne pas prendre de mesures d'exception dans une situation que tout le monde reconnaît comme étant exceptionnelle, c'est quand même assez incroyable.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je remercie le ministre-président d'avoir rappelé le contexte et que les données disponibles ne permettent actuellement pas d'établir un lien entre les épisodes de canicule et les abandons. C'est de cela qu'on parlait ici. En outre, il a rappelé les règles et les recommandations à mettre en œuvre, qui sont naturellement très importantes. Personne ne le contredit.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre-Président, comme la majorité de mes collègues, je suis assez déçue, même surprise, parce que votre réponse est assez lacunaire. Je n'apprends rien de neuf. Vous ne nous avez pas fait part d'une initiative, d'une impulsion politique de votre part. Vous n'avez proposé aucune solution. Même pas de dire que l'on réfléchit à trouver des solutions en cas de fortes chaleurs, et cetera. Rien. Quand j'entends votre collègue qui dit : « Ah, mais il n'y a pas assez de données disponibles pour nous permettre de savoir quoi faire, comment réagir », je suis désolée. Faut-il absolument des données objectivées pour savoir que les animaux, en cas de fortes chaleurs, souffrent, sont déshydratés, sont en détresse respiratoire et qu'il y a une mortalité beaucoup plus importante chez les animaux, de la même manière que chez les humains ? Encore plus chez les animaux errants qui n'ont pas de maître. Je ne répéterai pas ce qui a été dit. Je trouve qu'il y a un manque d'anticipation, de coordination et de solutions précises apportées pour la protection des animaux.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses, pour l'importance du sujet.

J'ai noté trois choses suite à votre réponse. Premièrement, contrairement à ce que mes collègues disent, des actions sont menées, qui répondent à la situation, notamment dans le cadre du transport. Vous avez dit que les contrôles et la sensibilisation du secteur

du transport des animaux avaient été accrus. Voilà une réponse donnée, je la salue.

Ensuite, la question de la sensibilisation des propriétaires a été accentuée, mais ne peut pas reposer que sur le Gouvernement et sur les autorités publiques, cela doit être une démarche collective et transversale, qui puisse émaner du Gouvernement et du ministre du Bien-être animal, mais que ce soit fait en collaboration avec les refuges, les vétérinaires, les éleveurs, les fédérations naturalistes ou encore les médias. Il y a une importance dans ce domaine qui doit être prise. Vous en avez mesuré l'importance dans la concertation avec le secteur.

Nous continuons à être attentifs à la situation, en espérant que cette vague de chaleur se termine le plus tôt possible et qu'il n'y en ait pas une nouvelle, mais on est loin d'être à l'abri de cela. Dès lors, accentuons encore et toujours cette sensibilisation à l'attention des propriétaires, qui sont les premiers concernés, mais les dispositions légales existent déjà dans le Code wallon du bien-être des animaux pour les y contraindre.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Greco. La première, motivée, est déposée par Mmes Greco, Özen et Lambelin (Doc. 638 (2025-2026) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Mauel, M. Resinelli et Mme De Bue (Doc. 639 (2025-2026) N° 1).

L'incident est clos.

**Question orale
de Mme Isabella Greco
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « les suites de l'accident survenu lors de la
marche Saints-Pierre-et-Paul à Florennes et
l'encadrement des manifestations folkloriques
avec chevaux »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les suites de l'accident survenu lors de la marche Saints-Pierre-et-Paul à Florennes et l'encadrement des manifestations folkloriques avec chevaux ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, on en a parlé il y a deux semaines suite à l'incident qui s'était déroulé à Gerpinnes. Je vous avais dit que Charleroi avait pris des dispositions dans le cadre de la Tour Saint-Jean, en annulant purement et simplement la présence des chevaux. J'avais alors dit

que cela n'allait pas que des bourgmestres et des communes soient seuls face à ces responsabilités et qu'il n'y ait pas de cadre harmonisé et clair. Vous aviez dit que, pour un bon équilibre entre folklore et bien-être animal – ce que je partage –, vous alliez recevoir le monde folklorique et qu'une analyse était en cours. Je vous ai répondu que c'était une excellente chose, mais qu'il ne fallait pas tarder.

Voilà que, le 4 juillet, un autre incident est survenu, à Florennes, faisant sept blessés, donc une grièvement, avec une alcoolémie impressionnante dans le corps du cavalier. Ces incidents deviennent récurrents, il est temps d'avoir un cadre de réflexion harmonisé, clair et précis. Le bourgmestre de Florennes a demandé un cadre précis. Nous ne pouvons pas laisser ces communes face à ces responsabilités, vous devez jouer votre rôle de chef d'orchestre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, je déplore les accidents survenus, également celui à Florennes. Cet événement rappelle l'importance d'assurer, en toutes circonstances, une détention responsable des animaux et de veiller à ce que les personnes qui en ont la charge disposent des capacités nécessaires pour garantir leur maîtrise et leur bien-être.

Je rappelle que l'article D.6 du Code wallon du bien-être des animaux impose à toute personne qui détient un animal de disposer des compétences et des capacités nécessaires pour le détenir. À cet égard, une consommation d'alcool susceptible d'altérer les capacités d'une personne apparaît difficilement conciliable avec les responsabilités liées à la conduite et à la maîtrise d'un cheval. Sans vouloir minimiser l'accident et ses conséquences, je voudrais rappeler que son origine provient avant tout de l'état alcoolisé du cavalier, et non pas d'un défaut majeur de prévention ou d'organisation de l'événement. Cet état d'ébriété, répréhensible de la même manière que pour tout conducteur d'une voiture, a sans aucun doute contribué à fausser le comportement du cavalier et a également joué un rôle déstabilisant sur l'animal, qui ressent le moindre état anormal de son cavalier, au point de devenir incontrôlable.

Pour rappel, à la suite des événements de Gerpinnes, comme vous l'avez souligné, une concertation a été engagée avec les acteurs concernés afin d'examiner l'encadrement des manifestations folkloriques impliquant des chevaux. Ces travaux ont débuté le 9 juin dernier, lors d'une réunion que j'ai organisée et qui a mis en présence les organisateurs des principales manifestations folkloriques et reconstitutions historiques dans lesquelles des animaux – majoritairement des chevaux – sont présents.

Ces travaux se poursuivent. Les premiers échanges ont mis en évidence le fait que les organisateurs mettent déjà en œuvre de nombreuses mesures visant à garantir la sécurité du public et le respect des animaux : préparation progressive de ces derniers, encadrement par des cavaliers qualifiés, présence permanente auprès des chevaux, disponibilité d'un vétérinaire et concertation avec les autorités communales.

J'ajouterai même que, ces dernières semaines, des événements ont été annulés en raison de la canicule. Je pense notamment à la reconstitution de Waterloo. Ce n'est pas anodin ; cela montre bien qu'il y a une vraie conscience dans le chef des organisateurs. Je prendrai également l'exemple de la marche de Nalinnes, ce week-end, où la rentrée était différente ; d'habitude, c'est un officier à cheval qui commande la décharge. Comme il faisait extrêmement chaud, il n'aurait pas été responsable de sortir les chevaux, même s'il est toujours possible de trouver un point d'équilibre en prévoyant un passage comportant suffisamment d'arrêts pour boire. Cependant, il y a aussi l'aspect sécuritaire : le terrain de foot étant occupé pour les travaux des transformations, il n'y avait pas suffisamment d'espace pour la rentrée et, donc, plus de risque en pleine décharge, avec une concentration de gens beaucoup plus importante. Il a donc été décidé de ne pas marcher avec le cheval pour éviter ce risque. C'est ce type de comportements responsables que l'on doit encourager.

Pour revenir à votre réflexion par rapport au bourgmestre, il parlait surtout d'avoir un cadre réfléchi pour l'ensemble des Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Il s'agissait uniquement de ce secteur. Or, le débat est plus large : le folklore wallon ne se limite pas aux Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, comme vous le savez très bien. On doit donc avoir une vue systémique de la situation, faire confiance aux différents organisateurs et, surtout, leur rappeler les règles applicables en matière de bien-être animal.

Parallèlement, afin de favoriser une uniformisation des pratiques garantissant un niveau maximal de bien-être animal, un guide de bonnes pratiques et des actions de sensibilisation seront développés. Ces outils contribueront à améliorer l'information du public et à responsabiliser davantage les participants afin de concilier la préservation des traditions folkloriques avec les exigences de sécurité publique – qui ne relèvent pas de mes compétences – et de bien-être animal.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je voudrais juste préciser quelques éléments, notamment le fait qu'il y a aussi eu un tir et pas uniquement ce que vous avez évoqué par rapport au cheval. Or, on sait que les tirs, comme les feux d'artifice, peuvent provoquer un sentiment de panique chez l'animal. C'est ce qui s'est passé.

Je n'ai aucun problème, je ne fais pas de la politique politicienne. Ici, on parle des animaux. Ce que je vous dis, c'est qu'il faut un cadre et que, à un moment donné, on va avoir un drame. Le jour où un sabot atterrira sur la tête d'un gamin, on s'en foutra qu'il soit à Nalinnes ou au Doudou. On se dira : « Il y a un gamin qui est mort. »

J'attire juste votre attention par rapport à cela. Je pense qu'il y a un cadre de réflexion à avoir, je pense qu'un ou une vétérinaire doit passer avant et pendant la fête, et je pense que l'on doit peut-être suspendre la présence de chevaux jusqu'à ce que votre groupe de travail ait terminé d'établir un cadre de réflexion homogène pour éviter tout accident supplémentaire à l'avenir. Je l'ai déjà dit il y a deux semaines et il y en a eu un de plus. Je ne sais pas s'il y aura encore des marches d'ici la rentrée, mais si c'est le cas... À votre place, je vous le dis, je suspendrais la présence de chevaux jusqu'à ce que votre groupe de travail, composé d'experts, ait statué sur une réponse, sur un dispositif dont l'objectif premier est la sécurité des gens.

La tradition, c'est hyper important et j'y tiens aussi, mais la sécurité des gens est une priorité sine qua non.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – On reparlera de l'aspect sécuritaire.

(Réaction de Mme Greco)

Sur l'aspect sécuritaire, on en reparlera, si vous voulez.

(Réaction de Mme Greco)

Ce n'est pas une question de bien-être, c'est une question de sécurité, comme vous venez de le dire, en fait. Il y a deux débats.

M. le Président. – Vous pourrez poser votre question après, Madame la Députée.

**Interpellation
de Mme Anne Lambelin
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la gestion de crise de la Wallonie face aux
vagues de chaleur »**

**Question orale
de M. Stéphane Hazée
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « les enseignements tirés de la canicule de
juin et la préparation aux vagues de chaleur et
canicules à venir »**

**Question orale
de M. Stéphane Hazée
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la préparation face aux canicules et
l'appel du Réseau wallon de lutte contre la
pauvreté (RWLP) ainsi que d'autres acteurs de
la société »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, de :

- Mme Lambelin, sur « la gestion de crise de la Wallonie face aux vagues de chaleur » ;
- M. Hazée, sur « les enseignements tirés de la canicule de juin et la préparation aux vagues de chaleur et canicules à venir » ;
- M. Hazée, sur « la préparation face aux canicules et l'appel du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) ainsi que d'autres acteurs de la société ».

Mme De Bue et M. Resinelli se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Lambelin pour développer son interpellation.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, des épisodes de chaleur extrême ont récemment touché la Wallonie. Ils confirment que les vagues de chaleur telles que nous les avons connues ne constituent plus de simples phénomènes exceptionnels, mais bien des événements appelés à se répéter plus souvent sous l'effet du changement climatique. Leurs conséquences sur la santé, les infrastructures, les services essentiels et le fonctionnement de notre société nécessitent une préparation toujours plus structurée.

À la suite des dramatiques inondations de juillet 2021, dont nous allons commémorer les cinq ans demain, notre Région s'est dotée d'un nouveau cadre en matière de gestion des risques, avec l'adoption du décret du 13 juillet 2023 relatif à la gestion des risques et des crises par la Région wallonne. Ce cadre prévoit notamment l'élaboration d'une analyse régionale des risques, son actualisation tous les deux ans ainsi que l'adoption du Plan régional de gestion de crise.

Conformément à ce décret, le Gouvernement a validé, le 28 novembre 2024, la première analyse régionale des risques. Cette analyse est particulièrement éclairante. Elle identifie les vagues de chaleur parmi les principaux risques auxquels la Wallonie est confrontée, et elle souligne la gravité croissante des impacts humains, sanitaires, environnementaux et économiques liés aux épisodes de chaleur extrême.

La vague de chaleur que nous avons connue du 18 au 29 juin 2026 a entraîné une surmortalité extrêmement importante en Belgique, avec 1 747 décès supplémentaires constatés par le Risk Management Group. La vague a particulièrement frappé la Wallonie, avec 919 décès supplémentaires, soit une surmortalité de 76 %, faisant de la Wallonie la Région la plus touchée par le phénomène.

L'analyse des risques élaborée en 2024 formule une recommandation assez concrète, celle de développer un plan intersectoriel de crise consacré aux vagues de chaleur, afin d'assurer une coordination efficace entre les différents secteurs concernés – l'environnement, la santé, la mobilité, l'énergie, les infrastructures, la protection des personnes vulnérables, et cetera. La récente canicule démontre toute la pertinence de cette recommandation. Elle doit également permettre d'alimenter le retour d'expérience prévu par le PRGC et présenté en mai 2025, et de renforcer encore la préparation de notre Région.

Un plan intersectoriel de crise spécifiquement consacré aux vagues de chaleur existe-t-il aujourd'hui en Wallonie ? À défaut, son élaboration a-t-elle été lancée ? Est-ce un chantier en cours ? Quel calendrier le Gouvernement envisage-t-il pour son adoption et sa mise en œuvre opérationnelle ? Ce matin, j'ai également interrogé votre collègue, Mme Neven, à ce sujet. Je pense toutefois que vous avez un rôle de coordination à jouer ; c'est pourquoi je vous interpelle.

Le Gouvernement a réuni, la semaine dernière, une cellule d'expertise pluridisciplinaire consacrée spécifiquement aux vagues de chaleur. Quelles décisions ont été prises par cette cellule ? Quel est son rôle et quelle est sa composition ? Cette cellule s'était-elle déjà réunie par le passé, ou était-ce la première fois qu'elle se réunissait ? Quels enseignements le Gouvernement tire-t-il de la récente canicule ? Un retour sur expérience est-il en cours, et comment ces

enseignements seront-ils intégrés dans les dispositifs régionaux de gestion des crises ?

Par ailleurs, l'actualisation de l'analyse régionale des risques, prévue par le décret pour 2026, est-elle déjà en préparation ? Comment le Gouvernement entend-il intégrer, dans cette prochaine édition de l'analyse de risques, les données, les impacts observés et les enseignements issus des récents épisodes de canicule afin d'améliorer encore l'évaluation du risque « vague de chaleur » et les recommandations qui en découleront ?

Monsieur le Ministre-Président, existe-t-il un site internet régional centralisant toutes les informations ou les liens vers les sites pertinents relatifs aux recommandations et aux mesures de gestion des canicules applicables sur le territoire régional, indépendamment du niveau de pouvoir compétent ? Comment les services du 1718 ont-ils géré cette période de canicule ? Quel volume de sollicitations a été enregistré ? Quelles étaient les principales difficultés remontées par les citoyens ? Le Gouvernement a-t-il procédé à un retour d'expérience afin d'identifier les dysfonctionnements constatés et les améliorations apportées ? Quelles mesures envisagez-vous pour garantir, lors des prochains épisodes de chaleur extrême, la continuité de l'information, de l'orientation, de l'accès aux services publics régionaux, en particulier pour les personnes les plus vulnérables ?

Une concertation spécifique a été envisagée avec l'État fédéral. On en a déjà parlé ce matin en commission avec Mme Neven. Les autres Régions et Communautés étaient également concernées, afin de coordonner les stratégies d'adaptation aux vagues de chaleur. Quelle est la suite de ce processus pour partager les retours d'expérience et garantir une réponse cohérente face à un risque qui dépasse largement nos frontières institutionnelles ?

Une autre initiative a été prise par Jean-Luc Crucke, dont la presse a fait fort état, ainsi que du refus de vous et de Mme Neven d'y participer. M. Coppieters et M. Desquesnes étaient présents. On en a parlé ce matin avec Mme Neven, qui nous a expliqué le pourquoi du comment. J'avoue que j'ai un peu de mal à comprendre pourquoi, aujourd'hui, on se retrouve à se renvoyer la balle et à dire « Ce n'est pas moi qui suis responsable, c'est l'autre », « J'ai fait plus, tu as fait moins »... Les citoyens et les citoyennes n'en peuvent plus de cela. Si une initiative est prise et qu'on a des choses à dire, positives ou négatives, on doit avancer, et il est essentiel de se réunir et de se concerter ensemble, et de montrer surtout aux citoyens que l'on est face à une crise, face à l'urgence. C'est une crise au même titre que le covid était une crise. Il faut donc prendre vos responsabilités.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée pour poser ses questions.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, nous avons rencontré en Wallonie une vague de chaleur accompagnée d'une surmortalité importante. Lorsque nous vous écrivions cette question mardi dernier, l'évaluation était de 1 222 personnes dans notre pays, soit 39 % de surmortalité. Au bout du compte, les autorités fédérales ont communiqué le chiffre de 1 747 personnes, plus de 47 % de surmortalité, et des chiffres encore plus inquiétants en Wallonie. Ce sont des propos que je tiens avec un plein respect pour les personnes concernées et les familles endeuillées. C'est un bilan dramatique, avec un pic qui n'avait jamais été atteint pour une vague de chaleur et qui nous ramène à certains des moments de la crise du covid.

J'en parle aussi avec la nuance qui s'impose, puisque certains experts ont indiqué que les chiffres devaient être regardés avec une longueur de temps. Ce sont des choses qui seront faites le moment venu. Cependant, en toute hypothèse, il y a là un moment pour voir quels enseignements le Gouvernement peut tirer de cette situation.

Nous avons une vague de chaleur, une canicule qui illustre une nouvelle fois les menaces auxquelles nous serons confrontés, qui ne sont que des menaces croissantes. Nous savons, et cela avait été fortement documenté par le diagnostic de vulnérabilité publié en mai 2025 par l'Agence wallonne de l'air et du climat, combien nous sommes ici face à un avant-goût d'éléments qui prendront encore davantage d'ampleur dans les semaines, mois et années qui viennent.

Des responsabilités sont portées et exercées à différents niveaux de pouvoir, et la Wallonie a une place singulière puisque la gestion de crise en tant que telle est organisée par la loi avec les trois niveaux que nous connaissons. En même temps, la Wallonie a des compétences régionales très importantes par rapport à l'ensemble de ces enjeux, et certainement une implication majeure. Elle a aussi une responsabilité politique à habiter en termes de mobilisation, puisque, lorsque nous sommes face à une telle séquence, un tel phénomène extrême, une mobilisation large doit être organisée et une forme d'état d'urgence doit être mobilisée pour que l'ensemble des leviers soient activés, en particulier à l'égard des personnes vulnérables.

Cette séquence nous rappelle aussi que ce sont les personnes les plus vulnérables qui payent chaque fois le plus lourd tribut ou les conséquences négatives de cette vague de chaleur, de cette canicule en l'espèce.

Il y a eu le sentiment d'une forme de « *trek u plan* », de « débrouillez-vous » de la part des gouvernements qui a laissé pantois par rapport à l'ampleur de cette lame de fond.

Je passe les querelles aux relents climatosceptiques alimentées par certains ministres fédéraux. Il y a également eu cette polémique entre les gouvernements qui n'était, en toute hypothèse, pas à la mesure des enjeux rencontrés.

Par rapport à ces circonstances – celles d'aujourd'hui et celles qui viendront –, il convient d'agir à court terme sur la gestion de crise pour le soulagement, le soutien, l'aide à apporter à la population pour la protéger.

À côté de cela, il y a aussi les actions sur le moyen terme qui ne changent pas la situation la veille pour le lendemain. Elles sont aussi impérieuses, que ce soit en lutte contre le dérèglement climatique pour atténuer ce qui vient ou en lutte pour l'adaptation climatique. Ce sont des éléments clés. Je souligne au passage un certain nombre de choix du Gouvernement qui vont dans le sens inverse.

Pour revenir sur l'anticipation des crises, le docteur Philippe Devos, urgentiste et directeur de la Fédération hospitalière UNESSA, s'exprimait dans la presse : « Il faut copier-coller le plan Canicule. » C'étaient ses mots.

Il faut aussi revenir sur ce diagnostic de vulnérabilité que j'évoquais. De façon précise, cartographiés sur le territoire, nous avons des signaux d'alerte quant à un monde à +2 degrés, +3 degrés, +4 degrés, et l'accentuation des risques pour une très large part ou pour tous les domaines de la vie en société.

Ce ne sont pas seulement les logements, ce sont aussi les entreprises, l'activité économique, l'agriculture. Ce sont les lieux collectifs. C'est potentiellement le tourisme, et la vie dans nos territoires si les incendies de forêt prennent le dessus demain. Par rapport à cela, un état de conscience doit être relevé.

Aujourd'hui, des questions se posent quant à la manière dont le Gouvernement voit la situation. Quelle est votre analyse de la situation ? Une fois que ce bilan a été établi, quels enseignements tirez-vous par rapport aux actions à mener pour que, aux prochaines occurrences, notre société soit davantage prête, que les autorités soient davantage articulées de manière organisée et coordonnée pour apporter les meilleures réponses ? À court terme notamment, il y a cet investissement dans les lieux de fraîcheur, le droit au rafraîchissement, l'accès à l'eau potable.

Toute une série d'autres enjeux dépendent des compétences fédérales. Je pense notamment à tout ce qui relève du droit du travail où il y a aussi à faire. Au bout du compte, comment le Gouvernement, à partir de cet enseignement, se prépare-t-il aux prochaines vagues de chaleur, aux prochaines canicules ? Comment le Gouvernement voit-il les conséquences à tirer du diagnostic des vulnérabilités ?

Par exemple, lorsque le Gouvernement réfléchit au démantèlement du DNF, cet enjeu nous inquiète par rapport à son rôle pour la biodiversité et la nature, son rôle de gestion des forêts. Je parle de la nature et de la biodiversité, non pas pour m'éloigner du sujet, mais parce que pour un grand nombre d'enjeux, la nature est la solution pour nous aider à mieux faire face à ces vagues de chaleur et à ces canicules.

J'en viens au focus que ma question prévoit de faire sur les personnes plus vulnérables, notamment suite à l'appel du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté – et d'autres acteurs de la société – qui vous a écrit : « À la question très critique des canicules et de leurs conséquences et témoignant de ce que les populations les plus fragiles ont été bien plus fortement encore impactées que l'ensemble de la population. » Le réseau propose des mesures à moyen terme, autant que des mesures transitoires immédiates, inspirées par les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du covid ou des inondations. Il demande aussi que le Gouvernement réunisse une *task force* sur ces enjeux. Cela implique naturellement l'ensemble de vos collègues, puisqu'un grand nombre de compétences sont concernées, mais je viens ici vers vous comme chef d'équipe du Gouvernement.

D'autres voix se sont exprimées quant à l'impréparation de certains dispositifs de crise : à côté de l'UNESSA, par exemple, pour ce qui concerne les hôpitaux, les scientifiques ont notamment pointé l'enjeu des feux de forêt ainsi que la nécessité de mieux préparer les corps d'intervention, même si une part de ces compétences relève du pouvoir fédéral. Le CORTEX, notamment, tenant compte du décret qui a été adopté en 2023, a aussi un rôle à jouer. Mme Lambelin a évoqué les recommandations faites en 2024 pour préparer davantage cette logique de commandement et ces mesures d'aide, de soutien, de protection de la population.

Comment le Gouvernement a-t-il prévu de répondre à l'appel du Réseau wallon ? Des dispositifs sont-ils en train d'être préparés ? Un dialogue a-t-il été ouvert ? Une *task force* peut-elle être constituée ou l'a-t-elle peut-être déjà été depuis le lancement de cet appel ? À côté de cela, quel suivi est apporté aux autres alertes exprimées par la société ? Pouvez-vous faire le point sur l'état de préparation pour les feux de forêt ? Le Gouvernement a-t-il été saisi par d'autres alertes sectorielles ou sociétales dont nous n'aurions pas été informés puisque, bien évidemment, et c'est logique, le Gouvernement est le destinataire d'un bon nombre de courriers dont une part seulement nous parvient ? Quelles suites ont été données ?

Voilà pour les questions que je voulais relayer aujourd'hui. Un certain nombre ont une autre envergure et se poursuivront dans des débats plus larges.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Ministre-Président, comme l'ont évoqué les collègues précédents, les épisodes de chaleur qui ont touché et touchent encore la Wallonie ne sont pas sans conséquence pour nos concitoyens. Cette interpellation est l'occasion pour vous de faire le point sur la gestion de crise en Wallonie.

Derrière la froideur des statistiques et des courbes de surmortalité, il y a en effet des réalités humaines douloureuses. Je pense évidemment à nos aînés, à nos proches les plus fragiles qui souffrent en silence lors de ces pics de température, mais aussi aux parents de jeunes enfants ou aux travailleurs exposés en plein soleil. La détresse face à la chaleur extrême est une réalité concrète dans les foyers wallons. Nos concitoyens n'attendent pas de nous des débats théoriques. Ils attendent de la protection, de la solidarité et de la clarté. C'est pour eux, pour leur sécurité au quotidien, que notre modèle de gestion de crise doit être irréprochable et ancré dans le réel.

Les chiffres de surmortalité rappelés dans cette interpellation mettent en évidence une réalité climatique et sanitaire. Les vagues de chaleur imposent une vigilance et une gestion rigoureuse de la part de notre Région. La méthode pour y répondre doit faire l'objet d'un examen pragmatique. Votre Gouvernement, Monsieur le Ministre-Président, par votre fait, a déjà posé des bases solides, notamment avec l'analyse régionale des risques. L'enjeu aujourd'hui n'est pas d'alourdir les dispositifs, mais de rendre les dispositifs existants parfaitement opérationnels et efficaces.

Comment le Gouvernement entend-il capitaliser sur le Plan régional de gestion de crise existant ou encore sur le plan interfédéral de l'adaptation du territoire pour mieux intégrer le risque de canicule de manière transversale et fluide ?

Les vagues de chaleur impactent lourdement nos citoyens, mais aussi nos entreprises. Par exemple, les chantiers de construction, nos commerçants, nos agriculteurs et bien d'autres encore. Le Gouvernement prévoit-il, dans ce retour d'expérience, des mesures de flexibilité du travail – adaptation des horaires, aménagement des postes concerté avec le secteur privé et les autres ministres concernés pour les départements qui relèvent de nos compétences ?

Par ailleurs, la coordination institutionnelle de notre pays ne doit pas être synonyme de paralysie ou de lourdeur. La Belgique est un pays institutionnellement complexe et le dialogue avec l'État fédéral, les Communautés et les Régions ne doit pas servir à multiplier les comités de concertation, mais bien à mettre en place des protocoles opérationnels clairs : déclencher adéquatement et à temps les alertes ;

disposer d'une chaîne de décision claire ; coordonner les secours et éviter toute dilution des responsabilités. Cela avait d'ailleurs été évoqué dans la commission d'enquête qui avait suivi les graves inondations de 2021. Car si l'impulsion stratégique relève de votre autorité, Monsieur le Ministre-Président, l'exécution opérationnelle sur le terrain va nécessiter une rigueur de chaque instant, de la part aussi de votre collègue, le ministre de la Santé et de l'Environnement, qui est aujourd'hui également interpellé à ce sujet. Cette thématique des canicules exige une vision globale d'adaptation, ancrée dans des mesures factuelles et intelligentes, loin de tout dogmatisme. Pour y parvenir, tout le monde devra faire preuve d'un sens aigu de la diplomatie institutionnelle.

L'urgence de ce dossier impose de nouer un dialogue serein et constructif avec ses partenaires et homologues gouvernementaux, particulièrement à Bruxelles et au niveau fédéral. C'est aussi à cette condition, celle d'une action constructive, axée sur les résultats plutôt que sur les clivages, que nous serons véritablement prêts.

J'en terminerai en disant qu'assurer notre sécurité sanitaire, en particulier pour les personnes les plus vulnérables, est une mission essentielle de l'autorité publique. Nous devons le faire avec l'esprit de responsabilité qui caractérise ce Gouvernement, optimiser les structures, miser sur l'évaluation scientifique objective et veiller à ce que chaque euro public dépensé dans la gestion de crise serve directement les personnes concernées sur le terrain et l'efficacité de nos infrastructures. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, cette dernière semaine, la Belgique a été confrontée à une succession d'épisodes de chaleur d'une intensité exceptionnelle. Une première vague s'est étendue du 17 au 28 juin dernier, avec sept jours consécutifs qui ont dépassé les 30 degrés, des nuits particulièrement chaudes, établissant plusieurs records météorologiques. Quelques jours plus tard, à partir du 6 juillet 2026, on a pu constater un retour de températures élevées.

Ces épisodes ont eu un lourd impact sanitaire. Selon les données provisoires du Risk Management Group, la vague de chaleur de juin a entraîné une surmortalité inédite en Belgique pour ce type d'événement. Face à cela, plusieurs actions ont été entreprises, des actions de court terme. Le ministre de la Santé, Yves Coppieters, a rappelé la mise en œuvre, en concertation avec l'AViQ, du plan Forte Chaleur et Pics d'ozone 2023 qui encadre la réponse sanitaire face aux épisodes de chaleur. Il a mis en avant le renforcement de la communication et de la coordination avec les autorités fédérales, ainsi que les mesures déployées dans les maisons de repos et les

structures accueillant des publics vulnérables, notamment l'aménagement de locaux rafraîchis, de l'hydratation, de l'adaptation des activités et des visites d'accompagnement de l'AViQ. Il a également souligné les dispositifs destinés aux personnes sans domicile, notamment le renforcement des maraudes, la distribution d'eau, l'accès à des lieux frais. Enfin, face à la forte sollicitation des services d'urgence, il a annoncé un renforcement des moyens opérationnels et la réalisation d'un débriefing afin de mieux préparer les prochains épisodes de chaleur.

La ministre Lescrenier, quant à elle, a annoncé que l'adaptation des crèches aux vagues de chaleur sera intégrée aux futurs investissements régionaux. Ce sont là des mesures de plus long terme. Le plan quinquennal de rénovation permettra notamment de financer des travaux améliorant le confort thermique des bâtiments, tandis que les nouvelles infrastructures devront être conçues pour mieux faire face aux épisodes de chaleur.

Les ministres Dalcq et Neven ont indiqué que plusieurs actions étaient déjà envisagées. La ministre de la Nature a notamment rappelé les initiatives pour végétaliser les espaces urbains. La ministre du Climat a évoqué les travaux en cours par rapport à la Stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques, en soutien aux communes, pour une meilleure prise en compte des risques de surchauffe dans les politiques de rénovation des logements.

Enfin, au niveau fédéral, il faut également saluer l'initiative du ministre du Climat, Jean-Luc Crucke, qui a proposé un plan d'action interfédéral pour mieux préparer notre pays aux épisodes climatiques extrêmes. Il a invité les différentes entités régionales à travailler ensemble autour de priorités concrètes comme l'amélioration des alertes canicules, le renforcement de BE-Alert, la création de lieux de fraîcheur ou encore une meilleure coordination des services publics. Son message était clair : face aux changements climatiques, chacun doit assumer ses compétences, mais surtout renforcer la coordination entre les différents niveaux de pouvoir.

Force est de constater que cet appel n'a pour le moment pas encore trouvé de véritable traduction concrète, mais soyons volontaristes en la matière, puisque les scientifiques sont unanimes : ce que nous vivons aujourd'hui n'a rien d'imprévisible et ces épisodes sont appelés à se répéter. Il faut avoir le courage de dire la vérité. Si nous voulons agir en amont et limiter les conséquences du changement climatique, nous devons faire évoluer certaines de nos habitudes et de nos modes de vie.

Dans ce dossier, il est primordial d'articuler les réponses à court, moyen et long termes. C'est ce que j'ai pu notamment énumérer de ce que nos différents ministres ont mis en place pour anticiper des situations appelées à se reproduire, puisque nous sommes toutes et tous concernés. Cela commence maintenant.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous détailler le rôle du PRGC, le Plan régional de gestion de crise adopté en mai 2025 ? Quel est le rôle du CORTEX dans la mise en œuvre de ce plan ?

Au sein du CORTEX, il y a la Celex ; une Celex spécifique aux vagues de chaleur a-t-elle été créée ? Sinon, ne serait-il pas opportun d'en mettre une sur pied ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, les vagues de chaleur ne constituent pas un phénomène nouveau. Elles deviennent néanmoins plus fréquentes, plus longues, plus précoces, et leurs effets dépassent largement la seule question météorologique. Elles touchent la santé publique, les infrastructures, les ressources en eau, les transports, les activités économiques, le tourisme, les écosystèmes, mais aussi, et surtout, les personnes les plus fragiles. C'est scientifiquement prouvé : personne ne le nie ou ne le remet en cause, et certainement pas au sein de mon Gouvernement. Néanmoins, je veux être clair : la première responsabilité des pouvoirs publics, c'est d'agir, chacun dans le cadre de ses compétences, avec méthode, sang-froid et sans agitation médiatique.

Je tiens à rappeler que nous ne partons pas de nulle part. Depuis 2015, la Wallonie applique le plan interfédéral Forte Chaleur et Pics d'ozone, qui associe le SPF Santé publique, les entités fédérées, la Cellule interrégionale de l'environnement et l'ensemble des acteurs concernés. Les Régions sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle de ce plan sur leur territoire, notamment en matière de sensibilisation et de diffusion des alertes. En Wallonie, ce travail est assuré principalement par l'AViQ, avec l'appui du CORTEX pour la diffusion des informations vers les communes, les CPAS, les maisons de repos et l'ensemble des opérateurs concernés, ainsi que vers le grand public via leurs sites internet respectifs.

Dès le début de cet épisode de chaleur, les dispositifs prévus ont été activés et renforcés avec le passage en phase d'avertissement du plan le 15 juin. L'AViQ a ainsi diffusé ses recommandations à l'ensemble des établissements relevant de sa compétence, assure un suivi avec les structures accueillant les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les autres publics vulnérables, suit l'évolution de la situation

hospitalière, organise un monitoring avec les hôpitaux et prépare, avec les autres ministres de la Santé au sein de la conférence interministérielle Santé, des mesures à court, moyen et long termes.

Les personnes les plus fragiles font naturellement l'objet d'une attention particulière. Le Gouvernement a en effet été interpellé par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté quant aux impacts de la canicule sur les publics plus fragiles, et nous allons bien entendu leur répondre. Je rappelle à cet égard que, dans le cadre de l'élaboration de notre analyse de risques fin 2024, la société civile, dont le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, a été consultée afin de prendre en considération les plus vulnérables.

Je rappelle également qu'une attention particulière est bien portée aux personnes sans domicile fixe : les relais sociaux disposent d'un plan Canicule, les équipes de rue renforcent leurs tournées, distribuent de l'eau, facilitent l'accès aux lieux frais et aux hébergements, et diffusent les recommandations élaborées par l'AViQ.

Quant aux collectivités, les maisons de repos, maisons de repos et de soins, services résidentiels, services d'aide à domicile, relais sociaux et autres structures agréées par l'AViQ, elles reçoivent des consignes spécifiques, des recommandations sanitaires, des procédures adaptées et, si nécessaire, font l'objet d'un suivi renforcé. L'AViQ dispose également de leviers importants en matière d'information, de coordination sectorielle, d'inspection et de contrôle afin d'assurer la continuité des services essentiels. Concernant le premier épisode caniculaire, la Wallonie déplore en effet un niveau de surmortalité significatif. Si les statistiques de Sciensano doivent encore être affinées et analysées, il est clair que ce sera de toute façon de trop.

En anticipation de la deuxième vague de chaleur que nous traversons, j'ai expressément demandé au CORTEX de renforcer la coordination régionale. Il ne s'agit pas de coordination stratégique de gestion de crise, laquelle relève du Fédéral, mais bien d'une dynamique intersectorielle au niveau régional, complémentaire à notre Plan régional de gestion de crise.

Une cellule d'expertise régionale « Fortes chaleurs », qui pourrait être qualifiée de *task force*, a donc été réunie, ce 7 juillet, associant l'IRM, l'AViQ, le SPW Intérieur et Action sociale, le SPW Mobilité et Infrastructures, le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, l'AWAC, CELINE, LeTEC, la SWDE, Aquawal et Tourisme Wallonie. Cette Celex a notamment fait le point sur la situation sanitaire, les risques d'incendie en milieu naturel, la disponibilité de la ressource en eau, les transports publics, les zones de baignade, les mesures de prévention et les actions de communication.

En ce qui concerne le secteur de l'action sociale spécifiquement, plusieurs actions ont été décidées ou renforcées :

- l'établissement en cours d'un cadastre des bonnes pratiques auprès des communes, des provinces et des CPAS ;
- le renforcement des actions des sept relais sociaux urbains dans le cadre des plans canicule pour les profils plus précarisés : distribution de protection solaire, distribution d'eau, accès à une nourriture adéquate, accès à l'eau potable et à des endroits frais ;
- la diffusion des recommandations « Fortes chaleurs » de l'AViQ vers tous les opérateurs agréés par le SPW IAS ;
- la collaboration étroite entre l'AViQ et le 1718 « urgences sociales » du SPW ;
- la communication spécifique pour les camps scouts.

Nous savons tous parfaitement que l'on ne transforme pas, en quelques jours, des bâtiments mal isolés en bâtiments résilients. On ne végétalise pas les villes d'un simple communiqué de presse. C'est précisément pour cette raison que le Gouvernement agit simultanément sur deux temporalités.

Tout d'abord, le court terme, c'est l'urgence de soutenir immédiatement la population, d'informer, de coordonner les acteurs, de soutenir les opérateurs de terrain et de veiller tout particulièrement aux publics les plus vulnérables.

Ensuite, il y a le moyen terme :

- le plan intersectoriel de crise « Vagues de chaleur », en cours d'élaboration par le CORTEX sur le modèle du PISC « Inondations », sera adopté par le Gouvernement d'ici fin 2026 ;
- l'actualisation de l'analyse régionale de risques sera lancée à l'automne, afin d'aboutir au printemps 2027. Elle intégrera les nouvelles données, et adaptera la méthodologie sur base du retour d'expérience et de benchmark international ;
- une stratégie régionale d'adaptation au climat qui tient compte du diagnostic des vulnérabilités est également en cours, avec un plan d'action, développé par ma collègue en charge du Climat.

Enfin, et je termine par là, face à un phénomène comme celui-ci, les citoyens attendent des autorités qu'elles travaillent ensemble. Ils n'attendent pas que l'on multiplie les annonces ou les polémiques. Ils attendent des décisions concrètes, de la méthode et de la continuité de l'action publique. C'est exactement ce que fait aujourd'hui le Gouvernement wallon. Nous travaillons avec l'ensemble des administrations. Nous concertons quotidiennement avec les gouverneurs. Nous restons en contact avec les communes et les différents opérateurs de terrain. Nous dialoguons avec les autres

niveaux de pouvoir au sein des instances de concertation existantes.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Merci, Monsieur le Ministre-Président. Nous venons de traverser une vague de chaleur particulièrement forte, mais une nouvelle vague de chaleur est en cours. Il y a énormément de catastrophes naturelles : les incendies en France qu'on est tous en train de suivre. Des incendies proches de Paris, c'est du jamais vu. Les scientifiques, qui nous alertent déjà depuis de nombreuses années, continuent à nous avertir. On a connu les inondations les plus catastrophiques en Wallonie, dont on va fêter, non, commémorer les cinq ans demain. C'est une commémoration qui aura lieu demain. Une série de plans ont été mis en place suite à cela.

On doit se situer dans l'action. Il est urgent de reconnaître que ces phénomènes – ces vagues de chaleur, ces inondations – sont d'abord dus à une activité 100 % humaine, contrairement à ce que l'on peut entendre dans certains discours. Ils touchent les plus vulnérables – on en a largement parlé ici –, pas juste les foyers wallons, mais également les personnes qui n'ont pas de foyer. Mme Christine Mahy s'est largement exprimée, en disant que les vagues de chaleur étaient souvent bien plus mortelles encore que le froid. Or, quand l'hiver arrive, on a le plan Grand Froid. Il faut poursuivre en ce sens, mais on devrait faire de même pour les différentes vagues de chaleur.

Ces vagues de chaleur détruisent à une vitesse inouïe la biodiversité. Ici, on a coupé dans les budgets biodiversité au niveau wallon, je le regrette fortement. Cela demande une urgence et une vraie coordination. Je vous entends sur la nécessaire coordination.

Dans vos propos, on ne peut que vous rejoindre, mais comprenez que les citoyens n'ont pas bien compris pourquoi ces querelles ont été étalées dans la presse : pourquoi Mme Neven, Ministre du Climat, refuse une invitation de la part de M. Jean-Luc Crucke ; pourquoi, alors qu'il y a urgence, on ne peut pas au moins travailler sur une réunion de coordination en urgence ; et pourquoi on continue à faire des études ? Il faut poursuivre les études, le monitoring, c'est la base de toute action, mais on est face à une crise urgente, donc il est temps de mettre en place des actions urgentes pour les publics les plus touchés par ces différentes vagues de chaleur.

Je dépose une motion suite à mon interpellation, je vais vous demander l'urgence pour cette motion parce qu'il serait, à mon sens, inacceptable que les députés et les ministres partent en vacances en laissant le sujet de côté. C'est maintenant qu'il faut agir. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'urgence pour cette motion avant la fermeture du Parlement.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, j'ai pris bonne note des différents éléments d'information et des réponses du Ministre-Président. Les vagues de chaleur se reproduiront, c'est un point de constat que nous pouvons partager. Les services publics, les acteurs et opérateurs associatifs et non marchands plus largement, ont travaillé. Merci à eux. L'AViQ a aussi exprimé un certain nombre de messages.

Comme j'ai pu l'exprimer en séance plénière, il y a 15 jours, les Gouvernements se sont trop fortement limités dans leurs messages publics à des consignes élémentaires : « Buvez de l'eau, mettez un chapeau. » Il y a eu une forme de torpeur ou de désinvolture affichée par le Gouvernement par rapport à l'enjeu. À cet égard, il y a matière à progresser. Il y a un déficit de la parole publique qui pose difficulté. Quand on a une situation aussi grave qui peut intervenir, il y a une forme d'état d'urgence qui doit être porté avec force par les différents niveaux de pouvoir, comme ce fut le cas au moment du covid avec le Comité de concertation. Celui-ci n'est jamais un but en lui-même, mais il peut être un outil au service d'une telle mobilisation.

Le bilan tranche avec cette forme de torpeur, même s'il y a toute une série de paramètres qui doivent être pris en compte, notamment pour expliquer le caractère dramatique des chiffres publiés. Il y a des enseignements à tirer, c'est absolument certain. C'est un point clé.

Il y a une évaluation qui doit être faite avec les partenaires qui peuvent être impliqués. Je pense en premier lieu à ceux qui travaillent de façon orientée vers les populations les plus vulnérables. À ce titre, vous m'avez indiqué que vous répondriez au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Je ne sais par contre rien sur la nature de la réponse, notamment quant aux demandes qui sont faites d'une *task force*, de dispositifs qui soient adaptés pour prévenir au mieux les effets de tels phénomènes sur ces personnes. Il y a à agir sur le plan du court terme.

Des communes font beaucoup, mais elles sont aussi défiancées par le Gouvernement, donc il y a besoin d'un appui. Il y a aussi les mesures de moyen-terme.

Il y a les choix à l'envers. Vous n'avez pas répondu à ma question quant à la préparation à l'égard des incendies de forêt, mais lorsque le Gouvernement réfléchit à un possible démantèlement du DNF, nous allons à nouveau dans le sens contraire de ce qui est nécessaire, comme lorsque le Gouvernement désinvestit par rapport à des programmes aussi importants que les enjeux de végétalisation et de développement de la nature plus largement dans l'ensemble des politiques.

Enfin, je termine avec la Stratégie adaptation sur laquelle vous m'avez renvoyé, comme indiqué lors de

nos débats budgétaires. Il est vraiment important qu'elle puisse avoir sa conclusion avant le conclave ou que le conclave anticipe des moyens provisionnés de telle sorte qu'elle ne soit pas mise en œuvre seulement à partir de l'année 2028, ce serait à nouveau une année de perdue.

Je déposerai également une motion que je vais relire après avoir terminé cette réplique.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses.

Pour les chiffres de Sciensano sur la surmortalité, il faudra poursuivre l'analyse plus précise pour distinguer ce qui relève véritablement de cet épisode de chaleur.

Merci aussi pour tous les éléments d'explication sur la gestion de crise et sur la responsabilité dans l'opérationnalisation de la gestion de crise au sein de tous les acteurs wallons, et d'avoir insisté sur la temporalité. À cet égard, on distingue d'une part la gestion de la crise vécue dans l'immédiat, et, d'autre part, la préparation, à moyen terme, à d'autres crises, qui inclut le plan intersectoriel dont vous nous avez communiqué l'évolution.

Lorsqu'on analyse un certain nombre de crises, et particulièrement les inondations – que nous allons d'ailleurs commémorer demain –, on se rend compte d'un enseignement, à savoir que la culture de la sécurité dans notre pays reste un point d'attention. C'est un point sur lequel l'ensemble de la société doit travailler. Vous en êtes bien conscient. Le débat est aussi vif à ce sujet en France, par exemple. Nos sociétés ne sont pas habituées à ces épisodes de chaleur, donc il va falloir réfléchir et mobiliser toute la société pour mieux faire face aux crises, mais surtout pour l'adapter dans son ensemble au changement climatique.

Je vous remercie pour toutes les explications et les propositions que vous allez mettre en œuvre à cette fin.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse dans laquelle vous avez détaillé toutes les mesures à court terme, c'est-à-dire les mesures de réponse immédiate à la crise que nous connaissons. Vous avez fait l'éventail des mesures des différents ministres dans leurs compétences, en soulignant l'attention particulière destinée aux publics les plus vulnérables. C'est tout à fait nécessaire.

En plus des mesures à court terme, vous avez évoqué des mesures à moyen et à long termes, tant sur les causes que sur les conséquences de ce réchauffement climatique que nous vivons au jour le jour. Vous l'avez dit : on ne végétalise pas une ville en quelques jours. Ce

sont des politiques qui mettent du temps à être constatées dans la réalité, mais la direction prise par ce Gouvernement est la bonne. Il s'agit d'une direction volontariste qui accentue la volonté de résilience de nos territoires sur la question.

Je ne peux que plaider pour accentuer une dynamique de dialogue, puisque le climat est le même – que ce soit en Flandre, en Wallonie ou à Bruxelles. Apporter des réponses qui soient interfédérales à la question me semble tout à fait pertinent. Il faut que nous nous inspirions de ce qui se fait de bien ailleurs. Je salue à cet égard l'initiative du ministre fédéral du Climat.

Enfin, je fais un petit clin d'œil par rapport à cela : le Parlement francophone de la jeunesse s'est réuni le week-end dernier, et il a émis toute une série de recommandations à l'intention de l'Assemblée parlementaire de la francophonie en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Ces jeunes ont porté ce sujet avec beaucoup d'intérêt, beaucoup d'espoir, mais aussi beaucoup de gravité. Nous pouvons aussi ouvrir l'oreille vers la jeunesse par rapport à ce qu'elle a à nous dire en la matière.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Lambelin. La première, motivée, est déposée par Mmes Lambelin et Greco (Doc. 641 (2025-2026) N° 1), la deuxième, motivée, par M. Hazée (Doc. 642 (2025-2026) N° 1) et la troisième, pure et simple, par Mme De Bue, M. Resinelli et Mme Mauel (Doc. 643 (2025-2026) N° 1).

L'incident est clos.

**Interpellation
de M. Stéphane Hazée
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la politique du Gouvernement en matière
de subventions »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la politique du Gouvernement en matière de subventions ».

Mme Bluge et M. Resinelli se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Hazée pour développer son interpellation.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, nous apprenons régulièrement que des associations, pourtant reconnues et faisant un travail

essentiel pour les citoyennes et citoyens, voient leurs subsides supprimés, rabotés ou parfois mis en attente – pendant des temps invraisemblables – d’un arrêté ministériel signé. Le plus souvent, les éléments qui établissent cette nouvelle réalité ne sont pas connus.

Ainsi, il y a quelques jours, la presse faisait les gros titres sur la fédération Canopea, obligée de mettre son équipe en chômage économique pendant l’été, dès le moment où une série de subsides ont été soit réduits soit supprimés. On pourrait citer d’autres éléments d’illustration, mais je ne voudrais pas que cela donne lieu à des représailles. À chaque fois, les témoignages sont de la même nature.

J’ai questionné par écrit le ministre de la Mobilité pour ce qui concerne les subventions accordées aux associations actives en matière de mobilité active précisément. Cela fait maintenant plusieurs jours que cette question reste sans réponse, ce qui est spécialement inhabituel pour le ministre de la Mobilité, qui est généralement à temps et à heure, comme s’il y avait un malaise pour répondre à cette question.

J’ai envie de rappeler la Déclaration de politique générale, qui indique : « L’autonomie d’action et de conviction du secteur associatif sera pleinement garantie ». La DPR poursuit plus loin : « Le Gouvernement réduira la dépendance des associations au financement facultatif annuel, fragilisant la dynamique de ces structures et leur capacité de rétention de leur personnel. Après une analyse de chacun de ces crédits thématiques, de leurs objets et de leurs éventuelles redondances, la bascule vers des financements quinquennaux pérennes sera favorisée, offrant une perspective pluriannuelle claire et rassurante sur les moyens octroyés ». Il y a une perspective claire, mais de là à dire qu’elle est rassurante ou qu’elle vise à pérenniser l’emploi lorsqu’elle conduit à supprimer un certain nombre – voire un grand nombre – d’emplois, c’est tout à fait contradictoire.

En octobre 2024, je vous interrogeais, d’abord par écrit, sur la diminution des subventions facultatives annoncées à la suite du conclave, le premier en automne 2024, à hauteur de 60 millions d’euros, et la méthodologie qui avait sous-tendu cette décision. Vous me répondiez : « La réflexion est toujours en cours afin d’affiner la méthodologie qui sera mise en pratique ». Vous me précisiez un peu plus loin : « Un cadastre de l’ensemble des subventions allouées sera établi pour permettre une transparence sur la manière dont les fonds publics sont utilisés, comme en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en Flandre, par exemple ». À nouveau, il était question, dans la suite de la DPR, de méthodologie et de transparence.

Ensuite, à plusieurs reprises, je vous ai posé des questions sur cette thématique. Par exemple, en avril 2025, je vous posais une question sur la nouvelle procédure d’examen des subventions facultatives. Le

Gouvernement – c’était Mme Neven qui répondait en votre nom, mais peu importe – répondait quelques jours avant que, le 10 avril, il avait adopté une note d’orientation visant « à mieux cadrer les subventions facultatives en Région wallonne ». La notification de ce 10 avril 2025 chargeait le ministre du Budget, c’est-à-dire vous-même, de mettre en œuvre la réforme et de lui présenter un avant-projet de décret portant sur le cadastre des subventions, ainsi qu’un avant-projet d’arrêté relatif à l’octroi, à l’emploi et au contrôle des subventions facultatives. Un courrier avait aussi été adressé – nous nous en rappelons – aux associations bénéficiaires afin qu’elles remplissent un formulaire. À nouveau, il était question de cadrage par un décret et par un arrêté. Toutefois, vous aviez précisé : « Cette note d’orientation fait toujours l’objet de dernières discussions. Le ministre-président a bon espoir qu’elle sera définitivement validée dans les prochains jours. L’année 2025 est considérée comme une phase de transition dans ce processus ».

Le 22 septembre 2025, ne voyant rien venir, je vous réinterrogeais sur « la volonté de dépôt d’un décret relatif aux subventions facultatives », puisqu’on nous annonçait une réforme qui, dans son principe, est intéressante – c’est le point que j’ai toujours développé sur le sujet –, mais tout de même avec une forme d’errement de l’adoption de la note-cadre et quant aux modalités qui préparaient une forme de mise en œuvre. À l’époque, j’avais aussi pointé une contradiction avec votre collègue ayant les Pouvoirs locaux dans ses attributions, puisqu’il avait chargé les administrations de leur proposer une liste de bénéficiaires et les montants associés afin de pouvoir fixer le montant de la subvention quinquennale, cette fois, pour chacune de ces associations, sans attendre la mise en place du décret et de l’arrêté.

C’est à chaque fois cette tension qui me conduit vraiment à vous interpeller aujourd’hui, puisqu’on annonce méthode, transparence, cadrage. Puis ces éléments ne viennent pas et des décisions prises, pas seulement pour l’année qui suit, mais chaque fois pour des périodes quinquennales qui, du coup, donnent un enjeu beaucoup plus important et rendaient d’autant plus nécessaires ces éléments de cadrage préalables à ces décisions quinquennales ; vous m’avez bien compris.

Vous me répondiez alors que cette réforme était sous-tendue par plusieurs principes : cartographie, rationalisation, dématérialisation, simplification, mise en place d’un cadre juridique clair contenu dans un arrêté, la transparence via la publication d’un cadastre public des subventions.

Vous m’indiquiez également qu’un protocole de collaboration avec l’Agence du numérique était en cours de réflexion, qu’un arrêté viendrait fixer les modalités d’exécution des principes directeurs, qu’un décret était en cours de rédaction. Bref, on avait à nouveau cette

forme de contradiction entre les intentions et le train qui avance avec ces subventions quinquennales.

Ainsi, entretemps, dans le cadre du budget initial 2026, certaines associations ont vu leurs subventions quinquennalisées, mais aussi nettement diminuées. C'est une concrétisation de ces craintes que nous avons. Plus récemment encore, c'est la décision prise par le Gouvernement pour la sélection des projets « Agir ensemble pour une Wallonie durable », le 11 juin dernier, qui a suscité un certain nombre de questions quant aux critères ou quant à la méthode de décision, ou même quant au jury.

L'Inspection des finances s'est d'ailleurs émue de cette situation. Et lorsque la ministre a été interrogée en cette matière, elle nous a invités à utiliser les procédures habituelles pour prendre connaissance de cet avis. À nouveau, le chemin sera laborieux pour que l'on puisse tirer au clair – mais nous essaierons de le faire – cet appel à candidatures en tant que tel. Rappelons qu'il avait été initié en novembre 2025 et que c'est plus de quatre mois au-delà de l'échéance annoncée aux porteurs et porteuses du projet, que des décisions ont finalement été communiquées. À nouveau, des traces de malaise sont évidentes sur ce point précis.

Dans l'intervalle donc, le Gouvernement adoptait encore une note appelée « réforme des subventions facultatives – modalités transitoires d'octroi des subventions facultatives annuelles » pour se laisser la possibilité d'octroyer des subventions facultatives annuelles, même pour des activités récurrentes. Je n'ai plus la date en tête, mais c'était il y a quelques semaines. C'est la dernière que nous avons pu voir inscrite à l'ordre du jour du Gouvernement.

Bref, Monsieur le Ministre-Président, les interrogations sont nombreuses, multiples et variées, compte tenu des coupes subies par nombre d'associations, sans que les critères de ces subventions quinquennalisées n'apparaissent ni transparents ni objectifs, contrairement aux objectifs annoncés.

Ma première question sera en fait la même qu'en septembre 2025 : où en sont cet avant-projet de décret et cet avant-projet d'arrêté ? Quels sont les critères prévus pour l'octroi de ces subventions dans ces décrets et arrêtés, ou ailleurs ?

Comment ont été fixées les subventions quinquennalisées en l'absence de critères connus et fixés préalablement ? Y a-t-il en réalité des blocages au sein du Gouvernement sur ce dossier ?

Pouvez-vous aussi faire le point sur la mise en œuvre du cadastre ? Voilà les questions qui sous-tendent cette interpellation.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre-Président, comme M. Hazée a pu le préciser dans ses propos introductifs, vous avez, dès le début de cette législature, réduit la dépendance des associations aux financements facultatifs. L'objectif que vous mettez en place est d'offrir davantage de prévisibilité dans leur chef.

Le secteur associatif concerné par ce type de subvention vit historiquement sous une certaine forme de précarité, avec des subsides facultatifs dont la portée est limitée à une année, ce qui fragilise la dynamique de leur structure ainsi que leur capacité de rétention de personnel, par exemple.

Désormais, un système quinquennal est d'application. Cela permet d'assurer la soutenabilité, la prévisibilité et la simplification du financement de toute une série d'opérateurs ou d'associations, leur offrant une vision stable à moyen terme.

S'il est vrai que le nouveau cadre décretal est attendu, vous avez créé, dans le cadre du budget 2026, une catégorie spécifique pour les subventions facultatives pluriannuelles, contenant une enveloppe de 170 millions d'euros de crédits d'engagement jusqu'en 2030, dont 33 millions d'euros seront dépensés cette année.

Monsieur Hazée, vous avez omis de mentionner, dans votre historique de cette réforme, que ce Gouvernement mettait fin à un principe particulièrement désagréable, je trouve : celui du fait du prince. Rappelons que ces subventions étaient particulièrement opaques, décidées au cas par cas, sur des critères peu formalisés, au bon vouloir des ministres en place.

Ce changement a impliqué des efforts importants, à savoir 60 millions d'euros en moins en 2025 et 8 millions d'euros supplémentaires en 2026.

Monsieur le Ministre-Président, si nous vous encourageons pleinement dans vos initiatives en la matière, pouvez-vous nous faire part de vos avancées sur le cadre législatif à venir, qui est particulièrement attendu ?

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, la question des subventions facultatives est un sujet important puisqu'elle touche directement de nombreuses associations qui jouent un rôle essentiel dans notre société. Au sein des Engagés, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de faire évoluer le système actuel et de passer d'une logique annuelle à une logique pluriannuelle. Cela constitue à nos yeux une avancée indispensable.

Aujourd'hui, trop d'associations vivent encore dans une incertitude permanente. Chaque année, elles doivent

se demander si leurs moyens seront reconduits, dans quels délais ils le seront, avec quelles modalités. Cette situation est évidemment difficilement compatible avec une gestion sereine, avec une stabilité des équipes et avec le fait de vouloir porter des projets sur le long terme. La dépendance à des financements facultatifs annuels n'est donc pas un modèle satisfaisant. Elle peut créer au fil du temps des situations qui manquent de lisibilité et de cohérence. Il est donc nécessaire de mettre en place un cadre plus transparent, plus objectif et plus équitable, indépendamment des majorités politiques qui se succèdent et des ministres compétents.

Nous soutenons donc pleinement l'objectif de cette réforme, qui est de mieux encadrer l'octroi des subventions, d'assurer davantage de transparence, notamment grâce au cadastre des subventions, de simplifier les procédures et d'offrir aux opérateurs une visibilité accrue.

Nous sommes toutefois conscients que toute période de transition génère des inquiétudes. Pour les associations concernées, passer d'un système qui est connu – même s'il est imparfait – à un nouveau cadre peut évidemment être source d'incertitude et d'anxiété. On le comprend tout à fait, et c'est précisément pour cette raison qu'il est essentiel que la réforme soit menée avec clarté, avec des critères connus à l'avance et avec un calendrier lisible. Il est important que les associations puissent rapidement savoir sur quelles bases leurs demandes seront examinées, quels objectifs seront poursuivis et comment les décisions seront prises.

Monsieur le Ministre-Président, nous resterons évidemment attentifs à la poursuite de cette réforme et à sa mise en œuvre concrète, dont l'objectif doit être clair : construire un système plus juste, plus transparent et plus sécurisant pour les associations, tout en garantissant une utilisation rigoureuse et responsable des moyens publics.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame et Messieurs les Députés, je voudrais tout d'abord entamer ma réponse par une assertion très claire : non, la réforme des subventions facultatives ne vise pas à fragiliser le secteur associatif. Par contre, elle répond à plusieurs faiblesses anciennes qui ont pu être constatées : une dépendance au financement annuel, pratiques disparates, critères insuffisamment formalisés et absence de vision consolidée des aides octroyées.

Cette réforme repose donc sur quatre axes : la pluriannualisation de certains soutiens structurels, l'harmonisation des règles, la dématérialisation des procédures et la création d'un cadastre public.

S'agissant du décret relatif au cadastre, celui-ci est bien en cours de rédaction. Plusieurs réunions techniques ont déjà eu lieu et le texte devrait être présenté au Gouvernement cette année. L'arrêté relatif à l'octroi, à l'emploi et au contrôle des subventions facultatives doit, quant à lui, réunir dans un cadre commun les principes actuellement repris dans la note d'orientation, le modèle d'arrêté ministériel type qui a déjà été adopté par le Gouvernement et les modalités transitoires. Le travail sur ces deux aspects est donc bien en cours.

En ce qui concerne les critères d'octroi, les critères envisagés portent notamment sur :

- le lien avec les compétences et priorités de la Wallonie ;
- la plus-value et les résultats attendus du projet ;
- le caractère structurel, ponctuel ou innovant de l'action ;
- la capacité opérationnelle et financière du bénéficiaire ;
- la cohérence du budget et des dépenses ;
- l'absence de double financement ;
- le respect des règles relatives aux aides d'État ;
- enfin, les modalités de suivi et d'évaluation.

Ces principes figurent déjà dans le modèle d'arrêté ministériel type qui encadre notamment les dépenses éligibles, les frais de personnel, les modalités de contrôle, de liquidation et de *reporting*.

En ce qui concerne les subventions quinquennales, la première vague de pluriannualisation a reposé sur l'identification d'opérateurs historiquement soutenus pour des missions présentant un caractère structurel. Le listing a été consolidé, validé par le Gouvernement et qualifié de programme au sens de l'article 24 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2024. Chaque subvention fait ensuite l'objet d'un arrêté individuel, d'une motivation, d'un programme d'activités, d'un budget et du parcours normal de contrôle administratif et budgétaire, comme l'avis de l'Inspection des finances, lorsqu'un certain seuil est atteint.

Vous le voyez, cette réforme concerne simultanément les règles juridiques, les pratiques administratives, les données budgétaires, les outils informatiques, le SPW et les UAP. Elle doit également intégrer les exigences liées au RGPD, aux aides d'État et aux spécificités sectorielles. Le Gouvernement a d'ailleurs adopté, le 23 avril 2026, des modalités transitoires afin d'assurer la continuité du traitement des subventions annuelles dans l'attente du futur cadre réglementaire. Cette décision démontre la volonté d'éviter toute rupture générale pour les bénéficiaires.

Enfin, en ce qui concerne le cadastre des subventions, le chantier progresse sur les plans juridique et technique. La solution privilégiée repose sur le dispositif Open Data Wallonie-Bruxelles, alimenté à partir des données de WBFIn SAP : les montants

engagés et liquidés, les domaines fonctionnels, une description et le secteur d'activité peuvent déjà être mobilisés, mais des adaptations restent nécessaires afin d'améliorer la qualité, la typologie et l'automatisation des données publiées. J'espère aussi obtenir de grandes avancées dans les prochains mois afin de rattraper la transparence déjà mise en place dans d'autres entités, car celle-ci n'a pas toujours été ou semblé de mise par le passé en Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Dans ce dossier, des éléments de progrès potentiel étaient annoncés et suscitaient une forme d'enthousiasme, particulièrement en ce qui concerne la prévisibilité, qui est un principe que mon groupe et moi-même avons soutenu depuis la mise sur pied du Gouvernement. Il en va de même, d'ailleurs, pour les annonces en matière de cadrage et de transparence. Cependant, lorsque la prévisibilité s'accompagne d'une diminution parfois drastique des moyens, vous avouerez que, en termes de précarité, on en sort difficilement.

Ensuite, il n'y a pas de critères pour ces subventions quinquennales qui sont délivrées avant la mise sur pied de ce décret et de cet arrêté. Cela fonctionne donc à l'envers : on quinquennialise, sur des bases souvent obscures, puis viendra – bientôt, on l'espère – un décret ou un arrêté.

Madame Bluge, vous avez évoqué le fait du prince. Je le redis : l'annonce était tout à fait prometteuse, mais, en l'espèce, c'est bien pire puisque ce fait du prince affecte une période de cinq ans, à défaut de critères ou de méthodes explicitement préétablis. Je vous invite à creuser – nous essaierons de le faire – cet appel à projets récemment conclu pour ce qui concerne les subventions en matière de développement durable, avec, potentiellement, même des chipotages de jury et autres à suivre.

Enfin, l'élément relatif à la sérénité avancé par la majorité est complètement hors sol. Par exemple, lorsqu'une organisation aussi importante que Canopea doit se résoudre à mettre l'ensemble de son personnel en chômage économique, sans compter le paradoxe absolu selon lequel, alors que les éléments climatiques nous montrent toute l'importance de ces équipes qui travaillent à proposer au Gouvernement des solutions pour alimenter sa capacité d'action face à ces circonstances, celles-ci se retrouvent bras et jambes coupées pendant tout l'été.

Les temps sont très durs pour les associations qui ne pensent pas comme le Gouvernement. Je peux d'ailleurs vous dire qu'il ne m'est jamais arrivé d'avoir autant de témoignages de personnes qui me disent : « Surtout, ne parle pas de nous » parce qu'elles ne veulent pas, en plus, subir des représailles à la suite de l'expression politique d'une inquiétude par rapport à tel ou tel centre

d'intérêt pour la Wallonie qui ne serait plus soutenu comme il le devrait.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre-Président, la dynamique de prévisibilité – que vous avez reconnue, Monsieur Hazée – est aussi importante pour les finances de la Région wallonne que pour les associations. Je ne peux que vous encourager à continuer, mais aussi à donner plus de transparence à ces subventions facultatives en poursuivant l'octroi sur la base de critères explicites et en travaillant sur le cadastre. Tout ceci répond à l'objectif de stabilité présent dans la DPR, comme vous l'avez aussi mentionné, Monsieur Hazée.

Je serai donc attentive, Monsieur le Ministre-Président, à l'aboutissement du cadre réglementaire à venir, car je vois dans ce chantier de l'efficience, ce qui est un objectif transversal de cette DPR. Il s'agit de conférer de l'efficacité aux subventions pour les associations, mais aussi de donner de l'efficacité aux associations grâce à la prévisibilité, tout en maîtrisant les coûts pour les pouvoirs publics.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses. Je suis assez satisfait d'entendre que le travail avance et que les textes seront prochainement présentés au Gouvernement. C'est de bon augure. L'ensemble du secteur associatif est en attente d'avoir les objectifs, les critères, de pouvoir sortir de cette incertitude, mais c'est lié à cette phase de transition entre un système qui existe et un système qui va arriver.

Par ailleurs, ce système qui va arriver et qui va permettre aux associations d'avoir une prévisibilité quinquennale par rapport à leurs subventions va leur permettre aussi de ne plus avoir la tête dans le guidon chaque année, de devoir chaque année refaire des appels à projets, reconstituer des demandes de subventions et pouvoir libérer ainsi du temps pour se consacrer réellement à leur objet social et à la mission pour laquelle elles sont subventionnées, plutôt que de devoir remplir des formalités administratives. C'est un plus indéniable pour le secteur associatif qui est très important en Wallonie.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de M. Hazée. La première, motivée, est déposée par M. Hazée (Doc. 644 (2025-2026) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Bluge, M. Resinelli et Mme De Bue (Doc. 645 (2025-2026) N° 1).

L'incident est clos.

**Question orale
de Mme Christine Mauel
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la contribution des associations de secours
bénévoles à la résilience de la Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la contribution des associations de secours bénévoles à la résilience de la Wallonie ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre-Président, les inondations de 2021 et les épisodes de chaleur de plus en plus fréquents, ainsi que les nombreux événements organisés en été sur notre territoire, démontrent l'importance croissante de la présence des associations de secours bénévoles. Ces organisations interviennent souvent en complément des zones de secours et des services de secours officiels. Elles jouent un rôle essentiel dans la prise en charge sanitaire lors de manifestations, dans l'appui aux situations d'urgence et dans le renforcement de la résilience de nos territoires. Plusieurs responsables de terrain soulignent cependant les difficultés liées au recrutement des volontaires ainsi qu'au renouvellement du matériel.

Quelle place le Gouvernement wallon entend-il accorder à ces associations dans sa politique de résilience ? Une meilleure coordination entre la Wallonie, les pouvoirs locaux et les associations est-elle envisagée ? Comment le CORTEX s'empare-t-il de cette thématique dans la gestion de crise ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, votre question touche à une thématique abordée à plusieurs reprises au travers des questions orales et écrites au sein même de cette assemblée. Il n'est toutefois pas du tout inutile d'y revenir. La culture du risque se construit chaque jour en répétant des choses simples, mais très importantes. Les événements que vous évoquiez, les inondations de 2021, les vagues de chaleur répétées ou encore les grands rassemblements démontrent effectivement que notre société doit renforcer sa capacité collective à faire face aux crises. Dans ce contexte, les associations de secours, les organisations de bénévoles et plus largement la société civile constituent un maillon important de la résilience de nos territoires. Les retours d'expérience des inondations de

juillet 2021 ont d'ailleurs montré à la fois l'engagement remarquable des milliers de bénévoles et la nécessité de mieux structurer leur intégration dans les dispositifs existants afin d'assurer une coordination efficace, une sécurité juridique et opérationnelle, ainsi qu'une bonne articulation avec des acteurs institutionnels.

Le Gouvernement wallon a confié des lettres de mission spécifiques aux gouverneurs afin de renforcer la culture du risque, de développer des réseaux de partenaires, de structurer des réserves citoyennes et de favoriser une meilleure préparation des territoires face aux crises. Ces orientations se traduisent aujourd'hui par plusieurs initiatives concrètes sur le terrain, que j'ai déjà eu l'occasion de présenter. Certaines d'entre elles ont récemment démontré leur efficacité, comme la réserve provinciale de sécurité civile du programme BW Response, déployé lors de l'incendie à Tubize, ou des inondations de fin mai dernier, ou encore l'équipe de citoyens volontaires de la dynamique namuroise Safe & Secure, activé lors des inondations du 30 mai à Sombreffe.

En matière de culture de risque, la Wallonie soutient également des actions via le CORTEX en collaboration avec le Centre de crise national. Elle soutient également l'innovation dans ce domaine au travers du projet européen Interreg Solidarity Sparks, porté par la haute école Henallux. Ce projet, qui vient de démarrer, développe un modèle innovant de volontariat hybride conciliant des volontaires formés et des citoyens souhaitant s'engager ponctuellement lors d'événements majeurs.

Pour conclure, je rappelle que l'objectif n'est plus uniquement d'améliorer la réponse aux catastrophes une fois qu'elles surviennent, mais bien de construire progressivement une véritable culture wallonne de la résilience. Celle-ci repose sur la prévention, la préparation, la sensibilisation de la population, la formation des acteurs publics, le renforcement des partenariats avec le tissu associatif, l'implication du monde académique et la mobilisation organisée des citoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour cette réponse. Vous l'avez rappelé, garantir la sécurité lors des manifestations, mais aussi en cas de crise ou de catastrophe est une responsabilité essentielle des pouvoirs publics. Pour y parvenir, nous avons besoin de ces associations de secours bénévoles fortes et durables dans le temps. Et elles ont besoin du matériel en suffisance.

J'espère que le Gouvernement continuera à leur accorder, à travers le gouverneur provincial, toute l'attention qu'elles méritent, car leur engagement est tout simplement indispensable sur le terrain. Pour cela, elles devront être équipées correctement. Je me suis

donc permis de faire un petit rappel, ce matériel étant souvent manquant.

Question orale
de Mme Anne Laffut
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la préparation de la Wallonie face aux
risques accrus de feux de forêt et la protection
des populations »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la préparation de la Wallonie face aux risques accrus de feux de forêt et la protection des populations ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Anne Laffut (MR). – Monsieur le Ministre-Président, un récent article publié dans *La Libre* tire la sonnette d'alarme quant à la vulnérabilité de notre territoire face aux feux de forêt. L'analyse y est particulièrement inquiétante : en raison de la forte densité de population en Belgique et de la fragmentation de nos espaces forestiers, les citoyens y seraient statistiquement plus menacés qu'ailleurs en Europe en cas d'incendie majeur. La Belgique, et singulièrement la Wallonie, qui abrite la grande majorité de nos massifs forestiers, ne serait pas prête à affronter ce risque grandissant.

La gestion des risques et des crises ne peut plus s'opérer en silos administratifs. Au-delà de la chaîne de commandement opérationnelle, une crise comme celle des feux de forêt touche à de nombreuses compétences interconnectées.

Comment comptez-vous structurer la coordination, d'une part, en interne du Gouvernement wallon avec vos collègues de la Forêt et de l'Aménagement du territoire, et, d'autre part, avec les autres ministres du pays gérant de près ou de loin ces risques ? Une concertation étroite est-elle prévue avec le niveau fédéral, notamment pour la tutelle des zones de secours, et avec les autres Régions pour aligner nos plans d'urgence ?

Disposez-vous actuellement d'une cartographie actualisée des zones forestières wallonnes les plus à risque, combinant la densité de biomasse et la proximité des zones résidentielles ?

Nos services et zones de secours disposent-ils du matériel lourd et spécifique nécessaire – camions-citernes tout-terrain, drones de surveillance thermique, accès à des moyens aériens nationaux ou européens ?

Existe-t-il un plan de mutualisation efficace de ces ressources entre les différentes provinces wallonnes ?

L'article souligne la menace directe sur les populations. Quelles actions concrètes de sensibilisation et de culture du risque comptez-vous déployer auprès des citoyens vivant en lisière de forêt – normes de débroussaillage, plans d'évacuation communaux, et cetera ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, la thématique de la gestion du risque de feux de forêt a fait l'objet de multiples échanges au cours de ces derniers mois. Entre les premières réponses que j'ai apportées l'année dernière et aujourd'hui, plusieurs avancées importantes ont été concrétisées. Les incendies de forêt constituent effectivement un risque appelé à évoluer sous l'effet du changement climatique. Sans connaître les situations observées dans certaines régions du sud de l'Europe, la Wallonie doit s'y préparer avec lucidité, méthode et pragmatisme. C'est précisément le sens du travail engagé depuis les inondations de 2021. Notre plan régional de gestion de crise constitue désormais le cadre de référence pour la coordination régionale. Il organise les procédures d'alerte, les modalités de gouvernance et l'articulation avec les dispositifs fédéraux, provinciaux et communaux. Il prévoit également des procédures spécifiques pour plusieurs risques, dont les incendies de forêt. Contrairement à ce qui est parfois avancé, nous ne travaillons donc plus en silo. Lorsque le risque le justifie, le CORTEX peut réunir une cellule d'expertise, une Celex, associant notamment le Département de la nature et des forêts, les administrations régionales concernées, l'IRM et les zones de secours afin de partager l'information, d'évaluer la situation et d'assurer une coordination efficace entre tous les acteurs régionaux. Elle a déjà été activée à trois reprises cette année, la dernière datant du 8 juillet.

Concernant la cartographie des zones à risque, là aussi, l'approche développée par la Wallonie dépasse largement une simple carte des massifs forestiers. Ainsi, un plan interne spécifique « Incendie en milieu naturel » a été finalisé par le SPW ARNE et est à présent actif. Le DNF y développe un véritable système dynamique de monitoring du risque, qui croise les données du système européen EFFIS-Copernicus, les données météorologiques de l'IRM, l'état de sécheresse de la végétalisation, des retours d'expérience des services de secours, les cartographies des sites sensibles ainsi que les informations provenant des régions limitrophes.

Cette analyse sera complétée par des cartographies opérationnelles des voies d'accès pour les secours, les infrastructures prioritaires à protéger, des sites naturels

sensibles ainsi que des enjeux patrimoniaux. Une fois la cartographie entièrement finalisée, nous disposerons donc d'une vision beaucoup plus fine de la vulnérabilité du territoire. Vous évoquez également les moyens matériels et la mutualisation des ressources des différentes provinces. Je rappelle ici à nouveau que les opérations de secours, les zones de secours, les moyens aériens, la protection civile, les plans d'urgence externe ainsi que les systèmes d'alerte à la population, comme BE-Alert, relèvent des compétences fédérales sous l'autorité des bourgmestres, des gouverneurs ou, le cas échéant, du ministre fédéral de l'Intérieur.

Enfin, dernier point essentiel concernant la sensibilisation de la population, le plan « Incendie en milieu naturel » du DNF prévoit des actions ciblées vers les mouvements de jeunesse, les propriétaires forestiers, les professionnels de la forêt, les opérateurs touristiques ainsi que le grand public. Il prévoit également des campagnes d'information, un affichage préventif, une surveillance renforcée lors des périodes sensibles et, lorsque les conditions l'exigent, des mesures temporaires de restriction d'accès. La meilleure gestion de crise est d'abord celle qui permet d'éviter qu'une crise survienne ou prenne de l'ampleur. La meilleure réponse à un incendie de forêt ne se résume pas à l'intervention des secours lorsqu'un feu se déclare. Elle se construit toute l'année par la prévention, l'anticipation, la connaissance du territoire, la réduction de la vulnérabilité, la préparation des acteurs et la coordination entre tous les niveaux de pouvoir. C'est aussi cela, être résilient.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse. L'actualité dramatique de ces derniers jours montre en effet l'importance de l'anticipation, de la préparation à pouvoir répondre à une menace qui ne cesse de se

rapprocher et parfois même de se concrétiser ici, en Wallonie. Je vous remercie pour tous ces éléments qui sont de nature à me rassurer et à rassurer l'ensemble des citoyens.

Cette actualité met aussi en avant une autre nécessité, celle d'être attentif à tous les usagers occasionnels de notre forêt. Ils sont nombreux en cette période estivale, dans cette période à risque, et pas seulement aux habitants vivant à proximité d'une zone à risque. La plupart des victimes en Andalousie sont des étrangers à la région qui, dans leur fuite, ont adopté des comportements inappropriés. La communication et la coordination sont importantes, et pas uniquement la gestion en cas de crise. Je vous remercie pour les différents éléments.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Özen, sur « la carte d'urgence pour signaler des animaux de compagnie » ;
- M. Mugemangango, sur « la passivité du Gouvernement wallon face à la vague de chaleur » à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 17 heures 8 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Valérie Bluge, MR
M. Vincent Crampont, PS
Mme Valérie De Bue, MR
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
Mme Isabella Greco, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Anne Laffut, MR
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Özlem Özen, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés
M. Nicolas Tzanetatos, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BW	Brabant wallon
Celex	cellule(s) d'expertise
CELINE	Cellule interrégionale de l'environnement
CONCERE	Groupe de concertation État-Régions en matière d'énergie
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IRM	Institut royal météorologique
ISDS	investor-State dispute settlement (mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États)
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PESC	politique étrangère et de sécurité commune
PNRR	Plan national pour la reprise et la résilience
PRGC	Plan régional de gestion de crise
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RWLP	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
SAP	Systems, Applications and Products for data processing (Systèmes, applications et produits pour le traitement de données)
SPA	Société protectrice des animaux
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
TCE	Traité sur la Charte de l'énergie
UAP	unité(s) d'administration publique
UNESSA	Union en soins de santé
WBFfin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon